CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 22 janvier 2013

Présentation du budget
du Conseil économique, social et environnemental

Entreprendre autrement :
l'économie sociale et solidaire

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS 5
Décès d'un ancien conseiller 5
Cérémonie des vœux 5
Saisines 6
Commission temporaire du Rapport annuel sur l'état de la France 6
Changement de titre 7
Calendrier des assemblées plénières 7
Permutations en section 7
Budget du CESE 7

PRÉSENTATION DU BUDGET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL 8

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 17

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS 17

ALLOCATION DE M. BENOÎT HAMON, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION 28

DISCUSSION GÉNÉRALE 39
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin 39
Agriculture - M. Lemétayer 41
UNAF -Mme l'Hour 42
Mutualité - Mme Vion 43
Artisanat - Mme Foucher 44
CFTC - Mme Courtoux 46
UNSA - M. Grosset 47
CGT - Mme Dumas 48
Associations et environnement et nature - Mme Arnoult-Brill 49
CGT-FO - Mme Baltazar 52
Entreprises - Mme Castera 53
Personnalités qualifiées - M. Hochart 54
Personnalités qualifiées - Mme Graz 56
CFDT - M. Duchemin 57
Coopération - M. Verdier 58
CFE-CGC - Mme Couvert 59
Outre-mer - M. Lédée 61

DISCUSSION DES AMENDEMENTS 62

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS 63

ANNEXES 65

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire* 67

Annexe 2 : Suite donnée par la commission temporaire aux amendements déposés sur le projet d'avis *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire* 69

Annexe 3 : *Présentation du budget du Conseil économique, social et environnemental - Exécution du budget 2012* - Diaporama illustrant les propos de M. Philippe Le Clézio, questeur 71

Annexe 4 : *Présentation du budget du Conseil économique, social et environnemental - Le budget 2013* - Diaporama illustrant les propos de Mme Rose Boutaric, questeur 81

Annexe 5 : *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire* - Diaporama illustrant les propos de MM. Patrick Lenancker et Jean-Marc Roirant, rapporteurs 89

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte. Le secrétaire de séance est François Fondard.

COMMUNICATIONS

Décès d'un ancien conseiller

M. le Président. Mes Chers collègues, nous avons à déplorer le décès de M. André Baudin, décédé le 26 décembre 2012. Il était né à Cayenne. Gérant de société, il fut nommé au Conseil économique et social de 1979 à 1984, au titre du groupe des départements et territoires d'Outre-mer et participa aux travaux de la section du cadre de vie.

En sa mémoire, je vous invite à respecter une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

M. le Président. Je vous remercie.

Cérémonie des vœux

M. le Président. Le 16 janvier dernier, le Président de la République a accueilli à l'Élysée les membres du Bureau de notre Conseil pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Je veux vous donner lecture des propos qu'il a tenus à l'attention de notre assemblée : « Je voudrais saluer le Conseil économique, social et environnemental, qui aura été au cœur des concertations que le gouvernement a lancées sur de nombreux sujets. Je m'y suis moi-même rendu : conférence sociale (c'était au mois de juillet), transition énergétique (c'était au mois de septembre), Assises sur la pauvreté.

Bref, le CESE, comme l'on dit, a été le cadre dans lequel nous avons voulu engager le dialogue avec la société. J'ai d'ailleurs modifié son règlement intérieur ; je ne sais s'il aura quelque effet, mais je veux le souhaiter parce que vous avez un rôle tout particulier dans notre République.

Le parlement répond souvent à l'urgence ; vous, vous êtes sur le temps long. Ce qu'un parlementaire, comme un Président de la République, ne peut pas forcément espérer. Vous contribuez donc à la représentation des forces vives de la Nation et je suis attentif aux conclusions de vos rapports ».

Je voudrais donc saluer cette reconnaissance du Président de la République et nous avons aussi à poursuivre, dans un souci d'exemplarité, de transparence, la pérennisation ou la conquête de la confiance nécessaire de nos concitoyens.

Dans cet esprit-là, nous avons été les premiers à venir présenter en séance plénière notre budget ; Mme et M. les Questeurs vous le présenteront tout à l'heure.

Saisines

M. le Président. Mes Chers collègues, lors de la réunion de ce matin, le Bureau a décidé de confier à la délégation à l'Outre-mer la préparation d'une étude sur *La microfinance dans les Outre-mer*.

Nous avions été saisis d'une seconde demande d'étude portant sur *L'insertion professionnelle des jeunes ultramarins*. L'ensemble du Bureau a été sensible à l'importance du sujet évoqué. Pour autant, il réserve sa validation définitive à la reformulation du titre de la saisine et à la précision, dans le texte du projet, de la nécessaire association d'autres sections, notamment celle du travail et de l'emploi et celle de l'éducation, de la culture et de la communication.

Donc avis favorable sur le fond mais travail de relecture et de reformulation pour pouvoir présenter cela au prochain Bureau.

À la demande de Mme Bel, Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le Bureau a accepté que l'étude intitulée *Femmes et précarité* soit, conformément à l'article 31 de notre règlement intérieur :

- publiée au Journal Officiel ;
- présentée lors d'une prochaine séance plénière avec l'organisation préalable d'une conférence de presse.

Commission temporaire
du Rapport annuel sur l'état de la France

M. le Président. Le Bureau a arrêté la composition de la commission temporaire du *Rapport annuel sur l'état de la France*, sous réserve de compléter la liste des membres sur proposition des divers groupes. La présidence en a été confiée à Philippe Le Clézio et nous avons validé la note qu'il nous a proposé sur la méthodologie et le calendrier, en intégrant la volonté de pouvoir élargir au-delà de l'OFCE les études nécessaires et de présenter le rapport, mais sans débat, à la section de l'économie et des finances

Changement de titre

M. le Président. Le Bureau a entériné la demande de changement du titre du projet d'avis que nous examinons aujourd'hui, initialement intitulé *L'économie sociale et solidaire*, en : *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire*.

Calendrier des assemblées plénières

M. le Président. Le Bureau a validé le calendrier prévisionnel des assemblées plénières jusqu'au 10 juillet 2013. J'attire votre attention sur l'annulation des séances plénières prévues les 27 février, 12 et 13 mars. M. Lemétayer nous a rappelé que, le 27 février, a lieu le Salon de l'agriculture.

Cette annulation avec un délai suffisant doit vous permettre de mieux organiser vos emplois du temps, mais nous devons réfléchir dès aujourd'hui à une programmation mieux maîtrisée et plus remplie de notre calendrier des avis rendus en séance plénière.

Le Bureau a également arrêté l'ordre du jour de la prochaine séance plénière. Le mardi 12 février 2013, nous examinerons le projet d'avis sur *Suicide : plaidoyer pour une prévention active*, présenté par Didier Bernus, rapporteur au nom de la section des affaires sociales et de la santé.

Permutations en section

M. le Président. Le Bureau a entériné la demande du Président du groupe de l'agriculture concernant des permutations en section :

- M. Joël Clergue siégera à la section du travail et de l'emploi en remplacement de M. Dominique Barrau.
- M. Dominique Barrau siégera à la section des activités économiques en remplacement de M. Joël Clergue.

Budget du CESE

M. le Président. Le Bureau a enfin consacré l'essentiel de ses débats à la présentation de l'exécution du budget 2012 et des prévisions pour 2013 par nos deux questeurs Rose Boutaric et Philippe Le Clézio, que je remercie chaleureusement pour leur implication ainsi que les services administratifs de la maison et Madame la Secrétaire générale.

M. le Président. Conformément à la demande du Président de la section de l'aménagement durable des territoires, le Bureau a accepté que le rapport sur *Le logement autonome des jeunes* fasse l'objet d'une publication officielle.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le mardi 12 février à 9 heures 30.

PRÉSENTATION DU BUDGET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

M. le Président. Je vais demander maintenant à nos deux questeurs de bien vouloir, pour M. Le Clézio, présenter l'exécution du budget 2012 et, pour Mme Boutaric, le projet 2013.

Je rappelle que nous avons été la première assemblée à la réaliser. Cette présentation a lieu évidemment sans débat, mais dans une transparence saluée par les observateurs puisque ces projets seront disponibles sur les différents sites. Nous avons effectivement à vous montrer les analyses que nous faisons.

La parole est à M. Le Clézio.

M. Le Clézio, questeur. Je vais commencer par remercier M. Dumaz et ses services, qui ont beaucoup travaillé pour cette présentation et qui ont travaillé jusqu'à se priver de manger ce midi pour tenir compte des remarques qui ont été faites lors de la présentation au Bureau.

Ce serait peut-être mieux, l'année prochaine, de prévoir un peu plus de temps entre la présentation au Bureau et la présentation en séance plénière pour mieux tenir compte de toutes les remarques faites.

Les principales évolutions du budget 2012 sont les suivantes :

- une stabilité des dépenses de fonctionnement entre 2011 et 2012 ;
- une forte croissance des recettes de valorisation ;
- des dépenses d'investissement soutenues mais égales à la subvention de l'État ;
- des dépenses de personnel en diminution, mais pour des raisons particulières sur lesquelles je reviendrai, qui en tout cas permettent d'envisager l'avenir avec plus de sérénité (je vous rappelle qu'il y a deux ans, ce poste était en déficit) et une croissance du budget Indemnités du fait de la nomination des personnalités associées.

(Cf. diaporama publié en annexe)

Les ressources du CESE sont constituées essentiellement des dotations budgétaires pour un montant total de 37,4 millions d'euros, auxquelles s'ajoutent les recettes de valorisation pour un montant de 2,2 millions d'euros (5,5 %).

Ce chiffre est un peu surestimé puisqu'en 2012, nous avons bénéficié du paiement de factures 2011. Ce niveau est cependant élevé et je veux aussi souligner que la valorisation, ce n'est pas seulement le défilé Prada, mais aussi le résultat du travail effectué pour accueillir un certain nombre de manifestations au Conseil : celles-ci ont représenté 400 000 euros en 2012.

Les ressources totales dont a disposé le CESE se répartissent comme suit :

- la dotation pour le personnel : 12,4 millions d'euros (31,5 %)
- les indemnités des conseillers et personnalités associées : 12,3 millions d'euros (31 %)
- les pensions des conseillers : 7,74 millions d'euros
- le fonctionnement : 5,3 millions d'euros (13,5 %).
- les investissements : 1,05 million d'euros (3 %).
- les recettes de valorisation : 2,2 millions d'euros (5,5 %).

L'ensemble de ces postes ont dégagé un solde positif, à l'exception des pensions. J'y reviendrai par la suite.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, le solde positif constaté en 2012 s'élève à 453 millions d'euros en 2012. Il est dû à des circonstances particulières : le non-remplacement de la directrice des services administratifs et financiers, le gel de la rémunération sur le poste du secrétaire général pendant plusieurs mois (départ de M. Dors et arrivée de Mme Podeur), le départ en détachement d'un agent de catégorie C, enfin, un retard dans les recrutements qui étaient programmés. Ce solde - important - ne se reproduira pas en 2013, notamment du fait d'une augmentation mécanique de certaines dépenses telles que les avancements et les promotions (120 000 euros par an) dont le budget ne tient pas compte, et aussi parce que nous devrons certainement remplacer un administrateur, actuellement mis à disposition à titre gratuit. Vous savez que les mises à disposition à titre gratuit ne seront plus possibles à l'avenir.

Le nombre d'emplois actuellement occupés au CESE est actuellement de 140.

Le poste Indemnités dégage un solde positif de 670 000 euros. L'État a l'obligation de doter le CESE du montant nécessaire pour assurer la présence à toutes les réunions de section, les séances plénières, des conseillers comme des personnalités associées. Les personnalités associées ne sont arrivées qu'en cours de mandat ; par ailleurs nous avons fait évoluer leur mode de rémunération par rapport au mandat précédent : elles sont rémunérées en fonction de leur présence, conformément à la législation. Enfin, les mesures prises sur le présentéisme ont représenté des économies à hauteur de 180 000 euros en 2011.

Concernant le fonctionnement, il faut noter une faible économie par rapport au montant accordé par l'État, en raison de mouvements contradictoires par rapport à l'exercice 2011. Nous avons réalisé de très fortes économies, en 2010 et 2011, sur le fonctionnement du CESE, ce qui réduit les marges de réduction pour l'avenir à un moment où la dotation budgétaire est diminuée, comme dans la plupart des administrations. Cela soulève quelques problèmes pour 2013, Rose vous en parlera. Mais, rassurez-vous, ils seront solutionnés.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les crédits voyages des conseillers pour un montant de 1,4 million d'euros, la logistique immobilière pour 1,5 million d'euros (chauffage, ascenseur, électricité, eau, etc.).

Les dépenses de fonctionnement (hors déplacements des conseillers) sont quasiment stables entre 2011 et 2012, passant de 3,405 millions d'euros à 3,408 millions d'euros. Y compris les frais de déplacement et des personnalités associées, elles sont de l'ordre de 5,2 millions d'euros.

En matière d'investissements, le CESE dispose d'une dotation annuelle de l'État de 1,05·million d'euros. Il en a utilisé 1,02 million d'euros en 2012, il disposait de 30 000 euros en fin d'année. Les dépenses correspondent principalement d'une part à l'amélioration du traitement d'air et du chauffage qui généreront des économies sur le poste fonctionnement à l'avenir, d'autre part, à la fin du programme sonorisation/vidéo de l'hémicycle.

Le budget 2012, par rapport aux dotations qui nous sont accordées par le budget, dégage un solde positif : 670 000 euros pour ce qui concerne les conseillers, 450·000 euros pour ce qui concerne le personnel, 160 000 euros sur le fonctionnement et 30 000 euros sur l'investissement.

En ce qui concerne les retraites, les dépenses « budgétaires » sont égales à la dotation qui a été versée, mais les dépenses à financer en matière sont largement supérieures aux ressources.

Au total, nous avons dégagé un excédent de 1,3 million d'euros sur l'ensemble du budget.

Je vais passer à la caisse des retraites.

Vous voyez ce qui provient de l'État (7,74 M€).

Elles représentent :

- les cotisations des membres (les vôtres) pour 1,48 millions d'euros ;
- les cotisations CESE, qui correspondent aux cotisations patronales dans une entreprise normale, qui sont du double des cotisations des membres ;
- la subvention d'équilibre de l'État se monte à 3,4 millions d'euros et augmentera assez notablement en 2013, suite à la nouvelle mandature.

Notre besoin de financement représente donc presqu'un tiers, plus d'un quart en tout cas des dépenses de retraite.

Le besoin de financement des pensions est en effet de 11 331 000 euros. Le Conseil a disposé en 2012 de 7 847 276 euros. Vous en voyez la décomposition. Vous retrouverez 7,74 millions d'euros qui correspondent aux dotations de l'État, par le biais des cotisations des membres, cotisations patronales et dotations budgétaires. S'y ajoute la contribution de sauvegarde sur les pensions dont vous avez décidé la création, qui a rapporté 112 000 euros en 2012.

Au total, le Conseil a disposé de 7,74 millions d'euros plus 112 000 euros, à savoir 7,85 millions d'euros.

De ce fait, le reste à financer s'élève à 3,5 millions environ.

Le Bureau a décidé d'affecter à la caisse des retraites l'ensemble des soldes positifs de la loi de finances (1,31 millions d'euros) et la totalité des recettes de valorisation (2,18 millions d'euros). Il restait 10 000 euros que l'on a affectés au fonds de réserve des retraites.

Nous vous devons quelques explications.

Au départ, les recettes de valorisation devaient être affectées aux investissements. Nous devions verser à la caisse des retraites 500 000 euros. Par ailleurs, nous disposions d'un solde budgétaire de 1,3 million d'euros. Le choix était simple : soit on abandonnait ce 1,3 million d'euros, soit on le versait sur le poste « investissements » ou à la caisse des retraites.

Nous ne l'avons pas versé sur le poste « investissements » parce que le montant des investissements réalisables en 2012 - le montant des investissements nécessaires est bien sûr plus important - s'élevait à environ 1 million d'euros, comme nous l'avons vu. Le seul choix possible était donc d'affecter à la fois le solde des dotations budgétaires et les recettes de valorisation à la caisse des retraites.

Par le passé, on pouvait provisionner pour les investissements en faisant des avances au prestataire ICADE. Or, la Cour des comptes nous a indiqué que cette pratique était condamnable. Comme vous le savez, notre nouvelle secrétaire générale vient de la Cour des comptes : elle applique donc, comme il se doit, les recommandations de la Cour avec la plus grande rigueur et il n'était donc pas question de poursuivre cette pratique pour le futur.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'il avait été décidé de verser 500 000 euros du produit de la valorisation par an à la caisse des retraites entre 2012 et 2017, puis 1 million d'euros à partir de 2018, le solde étant destiné aux investissements, avant que la totalité des recettes soit versée à la caisse des retraites à partir de 2021 quand le programme d'investissement serait achevé.

On peut donc considérer que les 2 millions des recettes de valorisation versés à la caisse des retraites représentent quatre années des versements à faire à la caisse des retraites (500 000 euros par an). Cela nous donnera une certaine latitude pour les années à venir pour les affecter à de nouveaux investissements.

Ces deux versements représentaient au total 3,41 millions d'euros, ce qui nous a conduits à ne pas recourir au fonds de réserve qui existe, dont le montant s'élève, au 31 décembre 2012, à 9,35 millions d'euros.

Telle est la partie budgétaire.

J'aurais voulu vous transmettre quelques données sur le bilan environnemental, en particulier sur le bilan carbone. Nous nous y sommes pris un peu tard pour définir ce que nous mettions dans ce bilan carbone, composé en grande partie par les déplacements des conseillers. Il nous faut deux indicateurs, l'un pour le fonctionnement interne de la maison, le second pour les déplacements, si nous voulons avoir une certaine visibilité.

Un certain nombre d'investissements ont été réalisés en 2012 sur le chauffage ; ils devraient produire une économie de gaz de 20 à 30 %, d'après ce que les installateurs nous ont annoncé. Cela diminue les émissions de CO_2.

D'autres économies de moindre importance ont été réalisées en baissant la gamme des véhicules qui ne consomment plus en ville que 7 litres/100 km, contre 11 litres/100 km l'année dernière. Tout cela s'est fait en cours d'année. Nous n'avons pas encore le recul suffisant pour vous dire comment cela se traduit dans le bilan carbone.

J'ajoute que ce bilan carbone, que nous allons travailler prochainement, comptera également pour adapter notre politique des voyages, sachant qu'un déplacement en avion ou en train n'a pas le même effet en termes d'émission de CO_2.

M. le Président. Merci, Monsieur le questeur.

La maîtrise du budget nous permet aujourd'hui d'avoir une assise et une bonne utilisation des excédents que nous avons dégagés. Tout cela nécessite de tenter de répondre à la question : dans la contrainte budgétaire dans laquelle nous sommes, y a-t-il une fragilité ou non de notre capacité de fonctionnement ?

Je vous invite à écouter Rose Boutaric, qui va vous présenter le budget 2013. La difficulté n'est pas de regarder le budget mais de se projeter sur les quelques années qui viennent, de façon à avoir une planification sur les investissements et les excédents et à gérer nos excédents avec les problématiques de la retraite, des investissements et du fonctionnement.

Mme Boutaric, questeur. Pour 2013, le cadre budgétaire initialement proposé par le gouvernement était extrêmement contraignant. En effet, le gouvernement exigeait de nous une baisse des effectifs des agents du Conseil.

(Cf. diaporama publié en annexe)

M. le Président. Je vous invite à être sensibles au fait que les efforts que nous avions engagés ont augmenté la capacité de négociation avec le gouvernement. Malgré la lettre de cadrage au départ extrêmement rigoureuse, nous avons pu les modifier et intégrer la logique du gouvernement. Aucune institution de la République ne peut aujourd'hui s'exonérer d'un effort pour maîtriser les dépenses publiques. Nous avons pu concilier cette exigence légitime de la part du gouvernement et nos contraintes personnelles, qui nous permettent aujourd'hui de répondre à cette exigence et d'assurer le fonctionnement de notre institution.

Mme Boutaric. Le gouvernement demandait :

- d'une part, une baisse des effectifs du Conseil de 3 ETP (équivalents temps plein) en 2013, 2014 et 2015, donc une baisse de la masse salariale de 1,5 %, soit 180 000 euros par an ;
- d'autre part, une baisse des dépenses de fonctionnement de 10 % en 2013, puis de 3 % en 2014 et en 2015, soit 536 000 euros.

Une diminution de 500 000 euros du budget d'investissement sur 3 ans.

Au total, une baisse prévue de 1 216 000 euros.

Nous avons fait valoir les efforts accomplis depuis un certain temps par le Conseil, à savoir que la baisse de fonctionnement demandée par le gouvernement de 10 % était difficilement supportable par le Conseil du fait des efforts déjà accomplis en 2010 et 2011. Mais le budget a accepté de prendre en compte les efforts réalisés par le Conseil qui ont porté sur les frais de déplacement, caisses de retraite et autres postes.

Il a accepté le maintien de la masse salariale sur 3 ans avec un transfert de 500 000 euros des crédits de fonctionnement vers les crédits d'investissement et l'augmentation de 1,5 million d'euros de la subvention de la caisse de retraite sur 3 ans.

S'agissant de la dotation budgétaire pour 2013...

M. le Président. Il s'agit d'une augmentation de 1,5 million par an sur 3 ans.

Mme Boutaric. S'agissant de la dotation budgétaire 2013, pour les rémunérations, il faut noter un écart entre 2012 et 2013 de 1 729 000 euros.

S'agissant du fonctionnement, conformément à ce qu'il nous a été demandé, on note une diminution d'environ 1 million d'euros.

Pour l'investissement, on note une augmentation de 500 000 euros : c'était à la demande du Conseil.

Une intervention sur la réserve parlementaire qui elle est en augmentation de 2 500 euros, soit au total une augmentation de 1 231 642 million d'euros, soit un budget prévisible sur 2013 de 38,705 millions d'euros contre 37 473 000 euros.

M. le Président. Dans le débat parlementaire à l'Assemblée nationale, les parlementaires se sont émus et interrogés en disant : comment se fait-il que dans la contrainte budgétaire, l'institution du CESE voie son budget augmenter ?

Je rappelle que le budget du CESE n'a pas augmenté ; il s'agit simplement d'une contribution qui avait été prévue. Rappelez-vous ce que l'on avait dit si l'on investissait pour la réforme de la retraite. J'avais proposé à l'époque que ce soit un tiers effort de l'État, un tiers effort du CESE et un tiers de valorisation. Compte tenu que vous avez fait les deux-tiers de l'effort, l'État a accepté d'abonder de 1,5 million d'euros. En réalité, ce 1,5 million vient artificiellement nourrir une hausse qui n'est que de 1,2 million.

Comme les autres institutions de la République, nous sommes soumis à des diminutions de crédits ; c'est normal par rapport à l'effort budgétaire que chacun doit entreprendre pour le redressement des finances publiques. Je le dis pour qu'il n'y ait pas de confusion comme elle est apparue dans le débat parlementaire.

Mme Boutaric. En début d'année, le CESE est dispensé de l'application de la réserve de précaution qui aurait pu atteindre un montant de 560 000 euros, sans préjudice d'une éventuelle régulation budgétaire en cours d'année.

S’agissant de la dotation budgétaire de 2013, vous noterez que les frais de personnel s’élèvent à 12,6 millions d’euros, soit 33 % du budget ; les indemnités des conseillers s’élèvent à 10,9 millions soit 28,4 % ; les retraites des conseillers s’élèvent à 9,16 millions d’euros, soit 23 % ; le fonctionnement 4,35 millions d’euros, soit 11 % ; les investissements 1,55 million d’euros soit 4 %.

Au budget 2013 s’ajoutent les recettes de valorisation qui sont estimées prudemment à 1 800 000 euros. On dit « prudemment » car nous avons avoisiné 2 millions pour 2012 et nous pensons aller au-delà, mais par prudence, nous avons estimé à 1,8 million d’euros ces recettes de valorisation.

Vous verrez pourquoi ces recettes de valorisation sont importantes, j’y reviendrai plus tard. Elles financeront en priorité les heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la valorisation et le personnel qui lui est spécifiquement affecté à hauteur de 200 000 euros et les investissements à hauteur de 630 000 euros.

Une partie devra servir à amortir la forte baisse du budget de fonctionnement ; le solde sera affecté à la caisse de retraite.

Sur ce tableau, vous noterez, s’agissant du personnel, une augmentation de 229 000 euros. Cette augmentation est entièrement due à la prise par le budget de la hausse des cotisations retraite du personnel. Elle ne tient pas compte des avancements et promotions accordés et des examens professionnels organisés ni des remplacements à venir de personnels mis à disposition.

Comme indiqué en introduction le nombre d’emplois budgétaires est passé de 162 à 159 ; le chiffre actuel d’emplois occupés est de 140.

Sur la diapositive correspondante, le budget concernant les indemnités est tout à fait stable. Il n’y a aucune évolution.

S’agissant du budget de fonctionnement, la baisse est importante, mais elle est due pour moitié au transfert de 500 000 euros vers le titre 5 investissements opérés à la demande du conseil.

Cependant, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5,2 millions en 2012 ; des économies sont attendues de la rénovation du système de chauffage ; des économies substantielles seront réalisées sur plusieurs postes : (colloques, éditions, communication, etc.).

Toutefois, d’autres éléments jouent à la hausse : le crédit de 7 000 euros par saisine accordé aux sections et délégations et l’effort important de formation des personnels dont le budget passe de 120 000 euros à 200 000 euros.

Nous insistons sur le fait que, cette année, en 2012, cette enveloppe budgétaire de 120 000 euros n’a pas du tout ou très peu été utilisée. Nous serions heureux de pouvoir dépenser la totalité de cette enveloppe car dans une institution comme dans n’importe quelle entreprise cette formation est nécessaire.

La nomination des personnalités associées joue sur les frais des déplacements et le paiement des rapports au Journal officiel.

Au total, le budget de fonctionnement du Conseil devrait s'élever à 5 345 000 euros entraînant un dépassement de près 1 million d'euros.

Le budget a satisfait à un mauvais moment, celui de la baisse du titre 3 de 10 %, une demande ancienne du CE de transférer 500 000 euros du titre 3 vers le titre 5 destinée à augmenter ses possibilités d'investissement. Mais c'est en fait sans conséquence puisque les recettes de valorisation peuvent être affectées à n'importe quel titre.

S'agissant des investissements : le programme des travaux reste encore cette année très ambitieux.

Les travaux prévus sont les suivants :

- réfection de l'hémicycle : remplacement des fauteuils, du sol... (700 000 euros) ;
- réparation de la façade Albert de Mun (500 000 euros),
- mise en conformité et réfection des bétons (750 000 euros) ;
- étude d'accessibilité des handicapés ainsi que la signalétique à hauteur de (30 000 euros), soit un total de 1,98 millions d'euros.

Cet investissement est nécessaire pour permettre de meilleures conditions de travail pour les membres du Conseil, pour le personnel, mais aussi une meilleure accessibilité, par une mise en conformité des accès du bâtiment. Ces montants sont des estimations qu'il conviendra de préciser (ERP, sécurité, incendie...). Ces investissements représentent également un atout en termes de valorisation.

Le financement de ces travaux sera assuré :

- par le titre V, pour un montant de 1,35 million d'euros, dont 0,2 million d'euros consacrés aux autres investissements, en particulier l'informatique) ;
- par les recettes de valorisation pour un montant de 0,63 million d'euros.

S'agissant de la caisse de retraite, une bonne nouvelle en préalable, la direction de la sécurité sociale a accepté d'expertiser les réformes réalisées. Les conclusions confirment nos prévisions de l'an dernier. En 2013, les pensions reversées devraient atteindre 11,2 millions d'euros.

Les recettes s'élèveraient à 10 303 094 euros :

- 1 763 589 euros pour les cotisations des membres ;
- 3 527 178 euros pour les cotisations patronales ;
- 4 900 000 euros de subvention de l'État ;
- 112 327 euros de contribution de sauvegarde.

Soit un reste à financer de 896 906 euros.

Nous constatons que les résultats sont meilleurs en tenant compte de l'alignement de la date de liquidation sur la pension principale, décision mise en pratique au moment de la réforme.

Toujours sur les retraites, le reste à financer sera comblé : soit par une partie des recettes de valorisation ; soit par un prélèvement sur le fonds de réserve. Ses avoirs s'élevaient à 9 350 000 fin 2012. Rappelons que, sans la réforme et sans la valorisation, le reste à financer aurait été de plus de 4 millions d'euros.

En 2013, le financement des dépenses de la caisse de retraite est de 11 200 000 euros.

S'agissant des cotisations salariales, elles s'élèveraient à 1 763 000 euros ce qui représente 15 %. Les cotisations patronales représentent 31 %. Le montant est de 3 527 000 euros. La subvention d'équilibre est de 43 %, soit 4 900 000 euros. Le prélèvement sur la caisse de retraite et valorisation de 896 000 euros, soit 11 %.

La valorisation est une activité indispensable pour l'activité du Conseil, pour le financement des travaux sur le palais d'Iéna, pour le financement de la caisse de retraite et, désormais, pour le financement du fonctionnement général du Conseil, compte tenu de la forte baisse de la dotation budgétaire.

M. le Président. Merci à nos deux questeurs. Il faut retenir que nous avons un besoin de financement de notre caisse de retraite de 1 million d'euros. C'est à portée de notre main. Nous avons un programme d'investissement de plusieurs millions d'euros, que l'on vous présentera, et qui est à portée de notre capacité de financement. Et puis, nous avons une dynamique de valorisation du palais, qui nous permet de sécuriser notre fonctionnement, voire de l'améliorer, de sécuriser notre programme d'investissement et celui de notre retraite.

Je voudrais remercier nos questeurs et les services de la maison, M. Dumaz, Mme la Secrétaire générale, pour avoir tout au long de l'année amélioré notre comptabilité analytique, notre perception des choses, et fait en sorte que l'on puisse vous présenter un budget qui doit sécuriser notre avenir et nous permettre de fonctionner dans un environnement extrêmement difficile. Pour un certain nombre d'institutions collègues, la situation est beaucoup plus problématique.

Madame la Secrétaire générale, permettez-moi de transmettre au nom du Conseil tous nos remerciements pour l'implication des services et de nos deux questeurs, puisque ces éléments ont permis de présenter un budget au Bureau de ce matin, qui l'a adopté, et en assemblée plénière cet après-midi. Merci à nos deux questeurs pour leurs investissements, car c'est un travail quasiment quotidien. En tout cas, toutes les semaines, nous avons des réunions de questure. Et puis, avec Mme la Secrétaire générale, nous sommes en train de sécuriser toutes nos démarches sur le plan juridique avec l'architecte des bâtiments de France, afin d'assurer une compatibilité avec les travaux d'amélioration que nous sommes amenés à faire.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M. le Président. Je salue la présence, au banc du gouvernement et du parlement, de Mme Gaillard, députée.

Madame la députée, nous vous remercions pour votre présence, car nous savons à quel point vous êtes sensible à la thématique de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons à débattre aujourd'hui d'un projet d'avis sur l'économie sociale et solidaire, présenté au nom de la commission temporaire par MM. Patrick Lenancker et Jean-Marc Roirant.

Nous tenons à remercier le Gouvernement pour nous avoir saisis sur un aspect partiel de la loi, mais qui nous permet d'apporter notre contribution avant le débat législatif sur un sujet qui prend de l'ampleur sur le plan de la socialisation de notre société, à travers un regard nouveau porté à l'activité. Vous avez vous-même soulevé la volonté de changer le titre pour « entreprendre autrement ».

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Monsieur Lenancker, Monsieur Roirant, vous avez la parole.

M. Lenancker, rapporteur. Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les conseillers, en France, des millions de Français sont concernés par l'économie sociale et solidaire.

Trente-huit millions de personnes sont protégées par une mutuelle adhérant à la Fédération nationale de la mutualité française.

21 000 entreprises coopératives emploient près d'un million de salariés dans la plupart des secteurs d'activité, 45 % des Français adhèrent à une association et plus de 1,8 million de salariés œuvrent aux côtés des 16 millions de bénévoles.

Ainsi, l'économie sociale et solidaire est présente dans la totalité des territoires métropolitains et ultras marins et dans la quasi-totalité des secteurs d'activités : action sociale, offre de soins, sports et loisirs, éducation, formation, banque, assurance, agriculture, industrie, construction, logement social, distribution et artisanat.

Fort de valeurs, de pratiques et de statuts qui lui sont propres, l'économie sociale et solidaire se revendique comme une économie à part entière qui agit en complémentarité des autres formes ou systèmes de l'économie. Elle s'affirme comme une économie d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la solidarité nationale, d'où le titre choisi pour notre projet d'avis, *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire*, qui traduit la conviction profonde des acteurs de l'économie sociale et solidaire de créer de la valeur et des richesses en mettant l'humain au cœur de l'activité. Cela n'est bien sûr pas

réservé aux seuls acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais cela constitue originairement et en pratique la marque de fabrique de l'économie sociale et solidaire à la fois économique et sociale.

Nous nous félicitons de la concertation engagée par le gouvernement dans le cadre de la préparation d'un projet de loi destiné à reconnaître, structurer et développer l'ESS dans notre pays. La saisine a porté plus particulièrement sur deux questions : à quelle condition une modernisation du modèle coopératif et une évolution du droit des salariés pourraient contribuer à faciliter la reprise d'entreprises en bonne santé ou en difficulté par ces derniers ? Et par ailleurs, sur quelles institutions et quels acteurs pourraient s'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de développement local de l'économie sociale et solidaire ? Quels dispositifs de concertation et de contractualisation pourraient aider à cette élaboration et à cette mise en œuvre ?

La présence de M. Hamon, ministre délégué en charge de l'économie sociale et solidaire et de la consommation qui ne tardera pas à nous rejoindre et qui était présent lors de l'introduction des travaux de la commission temporaire fin octobre 2012, démontre l'importance qu'attache le gouvernement à ce projet de loi et à la contribution du CESE en la matière.

Outre ces deux questions de la modernisation du modèle coopératif et de la mise en œuvre d'une politique de développement local de l'économie sociale et solidaire, la commission temporaire a voulu se donner une vision plus large de ce que représente l'ESS non seulement au travers de son poids économique et social, mais aussi de ce qui en fait son identité propre au travers de ses racines et de son histoire en France et en Europe *(cf. diaporama publié en annexe)*.

Ainsi, sans que nos concitoyens en aient pleinement conscience, des millions d'entre eux en métropole comme en Outre-mer sont quotidiennement concernés par l'économie sociale et solidaire dont le poids socio-économique est estimé entre 7 et 10 % du PIB. Je ne reviens pas sur la présence de l'économie sociale et solidaire dans tous les secteurs d'activité comme indiqué en introduction et je m'attacherai, ici, à en valoriser la dynamique. Ce sont 55 000 créations nettes d'associations par an entre 2000 et 2010 avec une dynamique particulièrement forte dans un ensemble de secteurs dont le secteur social de la santé et du médicosocial.

Le nombre de mutuelles s'est stabilisé à environ 800 et elles constituent les premiers opérateurs de santé avec 56 % des cotisations. Les coopératives ont démontré leur résilience avec un chiffre d'affaires qui a progressé de 5 % depuis 2009 et un sociétariat en constante progression. Les sociétés coopératives et participatives (SCOP) plus précisément, sont plus de 2 000 aujourd'hui, chiffre encore modeste mais en progression de 542 nouvelles coopératives SCOP et SCIC depuis 2001, soit une progression de 36 % en une décennie.

Cette dynamique traverse aussi l'Europe où l'on recensait en 2009, 200 000 coopératives en agriculture, dans le commerce de détail, le logement, la banque, l'industrie, la construction et les services qui, ensemble, emploient près de 5 millions de salariés. Les mutuelles de santé regroupent

150 millions d'adhérents européens et enfin les associations emploient 8,6 millions de salariés et comptent la moitié de la population de l'Union.

L'économie sociale et solidaire s'affirme d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale. Au travers de ses valeurs fondamentales, l'économie sociale et solidaire partage par nature les principes du développement durable, se préoccupant tout à la fois des dimensions économique, sociale et environnementale.

Au-delà de ces pratiques, toujours perfectibles, l'économie sociale et solidaire intègre une dimension essentielle d'innovation pour répondre aux besoins nouveaux de nos concitoyens. Ainsi, par son sens des réalités et la modernité de ces modes de gouvernance et de participation, l'ESS se révèle d'une pertinence réelle en France et en Europe pour répondre aux enjeux de toute nature auxquels est confrontée notre société.

2012, l'année internationale des coopératives a mis en lumière et en valeur ce mode d'entreprendre autrement. Le CESE s'y est impliqué à sa manière en accueillant, pas plus tard que la semaine dernière dans cet hémicycle, une manifestation de clôture de cette année internationale pour les coopératives françaises. Vous êtes d'ailleurs nombreux à y avoir participé.

Sensible à cette forme d'entreprise particulièrement résiliente face à la crise, le gouvernement nous interroge sur les possibilités de modernisation du modèle coopératif pour faciliter la reprise d'entreprises saines ou en difficulté par leurs salariés. La question du modèle coopératif dans lequel les salariés créent ou reprennent leur entreprise de façon majoritaire concerne *de facto* les SCOP, les sociétés coopératives et participatives qui sont des SARL ou des SA étant détenues et gérées par des coopérateurs qui ont la double qualité de salariés et d'associés.

Les SCOP se répartissent ainsi : 8 % d'entre elles issues d'entreprises défaillantes et reprises à la barre du tribunal, 4 % issues de transformation d'associations, 14 % des transmissions d'entreprises saines et donc plus de 70 % sont des créations *ex nihilo*.

Tout en démontrant des qualités, y compris d'ancrage dans les territoires, le modèle coopérative des SCOP ne doit pas être réservé à la reprise d'entreprises en difficulté. En tout état de cause, l'anticipation, le temps d'élaboration du projet collectif et l'accès au financement sont des facteurs décisifs en vue de la réussite d'une reprise en SCOP.

Ainsi, pour sécuriser les reprises d'entreprises défaillantes par les salariés, la commission temporaire estime que cette formule de reprise doit être utilisée avec prudence en privilégiant un véritable accompagnement des salariés repreneurs avant, pendant et après la reprise.

La formation des mandataires judiciaires et des tribunaux de commerce devrait être prévue pour leur permettre de mieux prendre en compte l'intérêt de cette solution. Les apports financiers mobilisables par les salariés doivent être confortés. La commission temporaire invite les partenaires sociaux en lien avec les Pouvoirs publics à faire évoluer le dispositif d'aide à la reprise ou à la création d'entreprises dites ARCE pour le rendre plus anticipatif en permettant

de mobiliser un prêt relais à taux zéro dans l'attente de son attribution afin de ne pas perdre quelques mois supplémentaires, forts précieux à la reprise de l'entreprise.

Nous allons laisser Monsieur le ministre et son directeur de cabinet s'installer.

(Arrivée de Benoît Hamon, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des finances, chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la consommation)

M. le Président. Mes Chers collègues, Je voudrais saluer en votre nom à tous l'arrivée de M. le ministre, Benoît Hamon, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des finances, chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la consommation, accompagné de son directeur de cabinet, M. Gaume, directeur de cabinet, de Mme Joly, directrice adjointe, de Mme Dely, chargée de mission auprès du directeur de cabinet, et de M. Saddier, chef de cabinet et conseiller spécial.

Je voudrais aussi saluer l'attention très particulière que porte M. le ministre à notre avis puisqu'il a accepté de participer toute cet après-midi à l'écoute des rapporteurs, mais aussi des groupes. Ensuite, il pourra s'il le souhaite apporter une conclusion.

Monsieur le ministre, merci de l'attention que vous portez au Conseil économique, social et environnemental et au projet d'avis qui vous est présenté actuellement par M. Lenancker et M. Roirant.

La parole est au rapporteur.

M. Roirant, rapporteur. Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Députée, nous en étions au second volet après une présentation succincte de l'économie sociale et solidaire. Nous reprenons les différents éléments que la commission temporaire met en avant pour sécuriser les reprises d'entreprises défaillantes par les salariés.

J'en étais au fait que cette formule de reprise doit être utilisée avec prudence en privilégiant un véritable accompagnement des salariés pas seulement durant cette période intense de reprise, mais aussi après la reprise, pour que l'entreprise soit la plus pérenne possible.

J'avais dit en amont que le modèle coopératif des SCOP ne doit par être réservé à la reprise d'entreprises en difficulté. Même s'il est essentiel de pouvoir l'utiliser dans cette situation, ce n'est pas la formule du dernier recours que nous utilisons quand plus rien d'autre n'est à faire. L'investissement des salariés dans leur propre entreprise est un sujet suffisamment sérieux pour les encourager, et surtout, les accompagner.

Du reste, la formation des mandataires judiciaires et des tribunaux de commerce devrait être prévue pour leur permettre de mieux prendre en compte l'intérêt de cette situation, notamment de reprise par les salariés en SCOP.

Les apports financiers mobilisables par les salariés doivent être confortés ; c'est un élément essentiel lorsque le projet collectif prend une bonne tournure. Or, c'est souvent le tour de table financier qui peine à se constituer. La commission temporaire a notamment fait une proposition qui m'apparaît vraiment essentielle : inviter les partenaires sociaux en lien avec les pouvoirs publics à faire évoluer le dispositif d'aide à la reprise/création d'entreprise, dit ARCE, pour le rendre plus anticipatif en permettant de mobiliser un prêt-relais à taux zéro, et donc, de gagner quelques mois précieux dans l'attente de l'attribution de l'aide à la reprise/création d'entreprise.

Enfin, lorsqu'un projet de reprise d'une entreprise défaillante par les salariés apparaît économiquement viable et que chacun sait combien le facteur temps est déterminant, les salariés doivent se voir accorder un droit de reprise préférentiel.

Nous sommes ici, Mesdames et Messieurs les Conseillers, dans la situation où, à l'issue d'un « tour de piste » - permettez-moi l'expression - totalement ouvert à la concurrence, lorsque le projet de reprise par les salariés en SCOP est le mieux positionné, il ne faut pas qu'il y ait un second tour de piste pour *survérifier* que ce serait bien le meilleur projet, mais que, tout au contraire, il y ait un droit de reprise préférentiel qui « ferme le ban ».

Car imaginez, alors que le temps est une donnée essentielle il faut déjà prendre le temps de réunir les salariés pour qu'ils travaillent à un projet et réunissent les fonds ; s'il faut encore du temps pour refaire un projet et l'améliorer parce qu'il y a mise en concurrence, à ce moment-là, on arrive dans des délais qui ne sont absolument plus acceptables pour une entreprise quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le statut.

Au-delà des cas d'entreprises défaillantes, toujours douloureux en matière de perte d'emplois et de savoir-faire dans nos territoires, la reprise par les salariés constitue, Monsieur le ministre, une solution pertinente pour la transmission d'entreprises saines.

Il s'agit là d'un véritable enjeu national à l'heure où quarante huit mille entreprises indépendantes de dix à cent salariés, dont plus de dix mille entreprises industrielles, sont actuellement dirigées par des entrepreneurs qui ont 55 ans ou plus. Avec le départ à la retraite prévisible de ces dirigeants d'ici quelques années, le nombre d'opportunités de transmission va inéluctablement augmenter.

Pour développer les transmissions d'entreprises saines aux salariés, il convient, selon notre commission temporaire, d'instaurer pour les entreprises commerciales un droit d'information des salariés sur tout projet de cession. Inutile de vous dire que nous nous sommes inspirés du rapport de Mme Vilain, de décembre 2004, sur *La transmission des PME artisanales, commerciales et de services*, qui mettait déjà en valeur l'indispensable information.

Nous étions en 2004, nous sommes en 2013. Je pense qu'effectivement, le socle de la démarche demeure la formation, mais il est indispensable d'améliorer toute l'information et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient dirigeants, salariés, réseaux d'accompagnement des entreprises - ce que nos amis québécois appellent les conseillers de confiance -, dans un véritable souci d'anticipation à la hauteur de nos enjeux.

Tout à l'heure, nous parlions d'entreprises défaillantes ; il y a un moment où l'on constate la défaillance ; dans la situation d'une transmission, les choses sont bien évidemment plus floues puisque tout le monde ne décide pas de partir en même temps et que tout le monde ne décide pas de l'évoquer de la même manière.

Il est donc important que l'ensemble des acteurs soient sensibilisés et j'insiste aussi sur les acteurs que constituent les dirigeants, qui doivent pouvoir examiner cette situation de transmission suffisamment tôt pour pouvoir réunir les conditions de succès.

En l'absence de projet de transmission familiale, que les salariés disposent, après l'obligation d'information, d'un droit de reprise dans un délai raisonnable, par exemple de trois mois, au cours duquel cédants et salariés repreneurs examinent ensemble les conditions de transmission/reprise, est souhaitable.

La cible ici, si je peux me permettre de parler ainsi, et vous l'avez tous compris, ce ne sont pas les entreprises cessibles en l'état, mais bel et bien celles qui restent ou qui risquent de rester sur le bord du chemin. Quand les choses peuvent se faire, elles se font en général vite et nous avons deux catégories de gens satisfaits : le cédant qui a cédé son entreprise et les salariés qui ont préservé leur emploi. À l'évidence, nous avons autre chose à faire que d'enrayer ce processus lorsqu'il peut se faire de manière harmonieuse.

Mais il y a d'autres entreprises qui, elles, ne se cèdent pas pour beaucoup de raisons, et elles font deux dégâts collatéraux :

- d'une part, la perte d'une PME et d'emplois souvent qualifiés, dans le territoire, bien évidemment, mais pas seulement ;
- d'autre part, le départ d'un dirigeant qui partira à la retraite sans valoriser son patrimoine.

J'en appelle à la raison. Il est écrit textuellement dans le texte, page 30, ligne 31 : « *Sans pour autant engager de facto le cédant* ». Évidemment, nous ne sommes pas ici dans un processus qui serait purement coercitif, avec une sorte d'obligation ne tenant absolument pas compte des réalités socioéconomiques, mais bien dans un processus qui vise à faire en sorte qu'en France en 2013 et au cours des prochaines années, nous puissions connaître le moins d'entreprises qui disparaissent faute de repreneur puisque, comme vous le savez, les salariés constituent une force de reprise à ne pas sous-estimer.

Enfin, la commission temporaire prévoit ou propose de créer un statut transitoire de SCOP d'amorçage, permettant un portage temporaire avec détention majoritaire du capital par des associés extérieurs pendant une période limitée de 5 à 10 ans, avec un droit de vote proportionnel, le temps que les salariés puissent racheter les parts nécessaires à la montée progressive au capital. Dans les cas d'entreprises significatives, il est difficile, voire impossible pour les salariés de réunir toutes les conditions en quelques mois. Voilà pourquoi il faut trouver une formule transitoire - ce que propose la commission temporaire -, à savoir mettre en valeur le statut transitoire de SCOP d'amorçage.

Dans les cas spécifiques de fonds prédateurs, le projet d'avis recommande l'application d'un droit de reprise préférentielle pour faire face aux menaces en matière de désindustrialisation de certains territoires, de destructions d'emplois et de savoir-faire.

La commission temporaire n'a pas eu le temps d'approfondir absolument tous les sujets. Celui-ci en fait partie. Derrière l'utilisation de la formule « fonds prédateurs », se cache la volonté de ne pas laisser à nouveau disparaître des unités économiques viables, sous prétexte d'une opération purement spéculative au profit de quelques-uns, alors même que des salariés et leurs familles basculeront dans la précarité. Dès lors, nous ne sommes plus dans la vraie vie des entreprises qui, elles, s'efforcent de conjuguer impératifs économiques et sociaux.

Pour accompagner efficacement la transmission d'entreprises aux salariés, un changement d'échelle des moyens financiers est indispensable. La commission temporaire s'est félicité que la Banque publique d'investissement dispose d'un compartiment spécialement dédié aux financements de l'économie sociale et solidaire ; il conviendra d'en suivre attentivement les développements. Il convient aussi que le rôle des banques coopératives soit renforcé dans le développement de la transmission/reprise aux salariés, tant en renforcement des fonds propres qu'en prêt et en garantie. Il convient d'orienter une partie de l'épargne salariale vers un fonds dédié aux reprises/transmissions d'entreprises aux salariés.

Enfin, il faut encourager la création d'un fonds spécialisé dans la reprise d'entreprises, à l'image de ce qui se pratique en Italie. De nouveaux modèles de développement et de croissance doivent être encouragés. En effet, d'autres modèles peuvent être porteurs de développements et d'emplois.

Au-delà des évolutions qui ont déjà mené à la création des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et des coopératives d'activité et d'emploi (CAE), nous proposons un modèle permettant de consolider et d'accompagner la croissance externe des SCOP : les groupes coopératifs. Cette évolution juridique appropriée devrait permettre la création de toutes formes de groupes coopératifs, en élargissant la notion de « salarié associé » à l'ensemble du groupe (dans le cas des relations entre SCOP).

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M.·le·Président. La parole est à M. Lenancker.

M. Lenancker, rapporteur. Monsieur le ministre, Madame la députée, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le Premier ministre a également questionné notre Conseil sur les institutions et les acteurs susceptibles de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire.

Patrick Lenancker l'a indiqué au début de son propos, l'économie sociale et solidaire est une forme d'organisation économique d'activités humaines fondées sur la solidarité et la démocratie, dans une dimension collective. Elle est le fruit d'une longue histoire irriguée de valeurs fortes, dont les pratiques au quotidien s'inscrivent dans le souci de prendre son destin en main. Elle assure la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services.

Avant de répondre précisément à la question posée, la commission temporaire a souhaité s'interroger sur le périmètre de l'économie sociale et solidaire : de quels acteurs parlons-nous ? Qui sont les acteurs de l'économie sociale et solidaire ?

De riches débats ont eu lieu. La commission a choisi de mettre en avant une économie sociale et solidaire définie par les statuts juridiques adoptés par les structures. Statuts qui sont l'expression du contrat fondamental liant les parties agissantes. Il s'agit des mutuelles relevant du code de la mutualité et des mutuelles d'assurance, des coopératives, des fondations, etc.

Bien sûr, d'autres types de structures sont venus se greffer progressivement à ces quatre familles historiques, les entreprises se réclamant de l'économie solidaire et celles de l'insertion par l'activité économique. Le concept d'entrepreneuriat social qui a émergé ces dernières années, en France et au niveau européen, crée aujourd'hui une certaine confusion en banalisant les contraintes que les acteurs de l'économie sociale et solidaire se posent à eux-mêmes *via* les statuts qu'ils adoptent.

L'approche par le statut a été privilégiée par la commission temporaire qui a considéré que les valeurs particulières attachées à l'économie sociale et solidaire étaient précisément inscrites dans ses statuts. Ceux-ci garantissent que les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont des sociétés de personnes et non pas de capitaux. Ils affirment la solidarité entre les membres, la gouvernance démocratique (les décisions se prennent sur le principe « *une personne = une voix* »), l'impartageabilité de la propriété collective (elle est effectivement la propriété de tous les membres, se transmet de génération en génération), l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Enfin, la loi établit pour les associations, les mutuelles et les fondations un statut non-lucratif lié à la gestion des intéressés. La lucrativité est encadrée et réglementée pour les coopératives. L'excédent éventuellement réalisé est prioritairement affecté à la priorité et au développement du projet.

Pour la commission, le statut conserve donc toute sa pertinence pour définir le périmètre de l'économie sociale et solidaire. Elle n'a retenu ni l'idée d'instaurer un label, ni celle d'un dispositif de reconnaissance volontaire. En effet, ce type de dispositif comporterait selon elle un risque d'étatisation du secteur.

Nous avons néanmoins souligné l'importance que les acteurs de l'économie sociale et solidaire fassent vivre leurs statuts en les dynamisant et en les modernisant, lorsque c'est nécessaire. Nous avons par exemple recommandé, dans un esprit de transparence, la publication de documents de type bilan social, rapport de gestion ou alors la généralisation de procédures de type révision coopérative.

J'en viens maintenant à la saisine relative au développement local.

L'économie sociale et solidaire est indissociablement liée aux territoires et aux habitants qui les constituent. Comme d'autres acteurs économiques, les agriculteurs, les artisans, les associations, les coopératives et les mutuelles sont nées de besoins sociaux locaux exprimés ou constatés (petite enfance, loisirs éducatifs, santé, activités culturelles, etc.) ; de nombreux secteurs sont couverts par cette économie de proximité et font l'objet d'expérimentations et d'innovation sociale. L'économie sociale et solidaire reste souvent présente dans les territoires délaissés et dans les espaces où les services publics reculent. L'Outre-mer est un bel exemple d'une présence de cette autre forme d'entreprise. Les nombreux travaux des CESER sur le sujet démontrent aussi la pertinence, la vitalité et la légitimité de l'économie sociale et solidaire dans nos régions. Dans le projet d'avis, nous avons valorisé ces contributions.

Économie hybride au carrefour du marchand, du non-marchand, du non-monétaire ? Refusant d'être un sous-traitant de l'impuissance publique, l'économie sociale et solidaire est par nature, compte tenu de ses racines territoriales profondes, créatrice d'emplois non délocalisables.

Au-delà de son ancrage local et de sa forte préoccupation en direction des plus fragiles et des plus démunis, l'économie sociale et solidaire s'adresse à tous dans une dimension de mixité sociale. Depuis quelques années, elle se développe parfois même sur les marchés extérieurs, comme le font les coopératives, par exemple.

Le lien de l'économie sociale et solidaire avec les territoires est illustré tout particulièrement par le dynamisme des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Ces maisons des acteurs de l'économie sociale et solidaire en région sont des lieux d'échanges et de rencontres importants qu'il convient de conforter. Le Conseil des entreprises employeurs et groupements d'économie sociale (CEGES) est l'organe politique national des familles de l'économie sociale et solidaire, portant une parole politique auprès des pouvoirs publics. Les CRESS, quant à elles, rassemblent les divers acteurs et assument trois fonctions essentielles :

- soutien au développement économique des entreprises de l'économie sociale et solidaire ;

- promotion de l'économie sociale et solidaire, et sensibilisation ;
- observation des acteurs, production et remontée de données chiffrées sur les secteurs et les dynamiques.

La commission temporaire, compte tenu des disparités régionales, recommande de procéder d'abord à une harmonisation des missions des CRESS. Celles-ci sont appelées de plus en plus à être des structures interlocutrices des institutions régionales, sans pour autant - nous insistons - se substituer aux organisations politiques des têtes de réseau des différentes familles de l'économie sociale et solidaire.

De la même manière, nous préconisons la structuration de toutes les CRESS autour de collèges représentant les familles de l'économie sociale et solidaire, dans le respect de la parité.

Notre commission s'est en outre attachée à faire des propositions particulièrement importantes sur la qualité du dialogue social dans l'économie sociale et solidaire, ainsi que le financement du secteur.

Notre commission a été très attentive à ce que les partenaires sociaux soient reconnus à leur juste place. Nous avons ainsi préconisé que les organisations syndicales de salariés puissent être présentes en tant que telles au sein du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire. Dans le même temps, il nous a semblé important d'insister sur la nécessaire présence des syndicats employeurs de l'économie sociale dans les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la professionnelle (CCREFP), ainsi que dans les CESER.

La clarification de la représentativité des employeurs a également été mentionnée comme une étape importante pour le dialogue social dans le secteur, car elle est un préalable à ce que les textes issus des accords multi-professionnels bénéficient d'une valeur normative.

Par ailleurs, il a été souligné qu'il reste des progrès substantiels à accomplir en termes de qualité de l'emploi et d'amélioration des conditions de travail dans l'économie sociale et solidaire.

Nous avons souhaité rappeler que la gouvernance démocratique dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire ne pouvait en aucun cas se substituer aux instances représentatives du personnel. Y compris dans les SCOP, où les salariés sont des associés, les IRP doivent voir leurs prérogatives respectées.

Pour la commission temporaire, l'économie sociale et solidaire doit être pleinement intégrée dans les schémas stratégiques nationaux et territoriaux, par exemple dans les contrats de plan, dans les contrats de projet État/Région, dans les politiques de développement rural ou de cohésion sociale.

Nous préconisons également que des coopérations puissent se développer entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire eux-mêmes, mais aussi avec les collectivités locales et les acteurs privés traditionnels (artisans, agriculteurs, PME socialement responsables).

Ces nouvelles alliances sont productrices d'une forte innovation sociale. Elles constituent la force vive de cette nouvelle dynamique de l'économie sociale et solidaire dans les années à venir.

Les pôles territoriaux de coopération économique, qui sont désormais environ 150 en France, sont un exemple de ces nouveaux partenariats qui doivent être soutenus par les pouvoirs publics. Mais, bien sûr, le développement, quand bien même local, de l'économie sociale et solidaire passe également par la modernisation des outils de son financement.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont souvent du mal - nous ne sommes pas les seuls - à financer leurs investissements, car les outils existants, comme OSEO, ne sont que peu adaptés aux entreprises de personnes. Notre projet d'avis plaide ainsi pour que la BPI (Banque publique d'investissement) soit ce levier d'investissement dans l'économie sociale et solidaire. Nous espérons que les bonnes intentions affichées dans la loi se concrétiseront rapidement.

La question de l'inclusion de critères sociaux dans les marchés publics a également été identifiée par la commission comme un élément fondamental pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Nous avons insisté dans le projet d'avis pour que la France transpose à ce sujet les directives européennes sans contraindre davantage l'ESS que ne le fait l'Europe.

En guide de conclusion, mes Chers amis, je voudrais dire que nous pouvons tous nous réjouir que la première saisine du nouveau gouvernement ait porté sur l'économie sociale et solidaire.

Notre Conseil a été à la hauteur de la mission confiée par la qualité et la franchise des débats et des interventions au sein de la commission temporaire.

Ensemble, nous avons redécouvert ou découvert, pour certains, ce qu'est l'économie sociale et solidaire.

Au passage, je me permets de souligner la nécessité d'une véritable éducation à l'économie sociale et solidaire dans les parcours scolaires et universitaires.

Au-delà de ses fonctions économiques, l'économie sociale et solidaire a une dimension sociale et civique indéniable, que, je crois, nous avons pu appréhender dans la diversité de nos opinions, de nos parcours, de nos appartenances, et malgré le temps très contraint qui nous était imparti.

Nous connaissons maintenant la contribution de l'économie sociale et solidaire au produit intérieur brut, le fameux PIB. Nous espérons, Patrick Lenancker et moi-même, vous avoir fait partager notre engagement et nos convictions d'entrepreneurs, persuadés que l'économie sociale et solidaire contribue aussi, à sa façon, au bonheur intérieur brut, le BIB.

Mes Chers collègues, pour conclure ce propos, au nom de Patrick Lenancker et de moi-même, je vais procéder au rituel des remerciements, néanmoins les plus sincères, à la Présidente de la commission, Christine Dupuis, qui a su donner le rythme des débats et faire en sorte que nos discussions se déroulent dans d'excellentes conditions, au vu des délais très courts qui nous étaient imposés.

Je voudrais remercier aussi l'administration de la section des activités économiques, qui nous a permis de disposer d'un appui technique.

Je voudrais saluer les experts, Patricia Lexcellent, déléguée générale de la Confédération générale des SCOP, et Emmanuel Verny.

Je voudrais remercier les attachées de groupe, Alice Loffredo, Barbara Mauvillain et je voudrais aussi saluer Karine Krikorian, attachée du groupe de la mutualité, groupe de la mutualité qui a été associé étroitement aux travaux des co-rapporteurs dans le cadre de l'intergroupe de l'économie sociale au sein de cette maison.

Pour terminer, je voudrais adresser nos remerciements très appuyés aux conseillères et aux conseillers membres de la commission, qui ont dû bousculer des agendas déjà chargés pour participer aux débats, et qui ont nourri ce projet d'avis avec beaucoup d'intelligence collective. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur.

Monsieur le ministre, vous avez souhaité intervenir immédiatement après les propos du rapporteur. Puis nous entendrons l'expression des groupes.

La parole est à M. le ministre chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, M. Benoît Hamon.

ALLOCATION DE M. BENOÎT HAMON, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION[1]

M. Hamon. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, Messieurs les conseillers, je voudrais d'abord commencer par des remerciements à vous, Monsieur le Président Delevoye pour la qualité des relations qui sont celles du CESE avec le gouvernement et, ce dans un travail partagé, qui concourt aujourd'hui à revitaliser la démocratie sociale et le dialogue social dans notre pays.

Je voudrais saluer votre implication personnelle dans cette tâche.

Je salue et remercie, Madame Christine Dupuis, la Présidente de cette commission temporaire sur l'économie sociale et solidaire même si je pense que cette commission laissera une trace pas temporaire du tout mais durable dans la

[1] Seul le prononcé fait foi.

façon dont nous nous inspirerons par la loi des travaux et du projet d'avis de votre conseil.

Je voudrais remercier les membres de cette commission qui se sont beaucoup impliqués dans ce travail, j'ai eu l'occasion de les rencontrer, lors d'une audition qui était extrêmement intéressante qui nous a permis de balayer des sujets bien au-delà des termes de la saisine comme d'ailleurs les rapporteurs s'en sont saisis eux-mêmes et ont relaté un certain nombre de réflexions et de préconisations qui sont celles du conseil.

C'est un grand honneur pour moi, au nom du gouvernement, non pas d'assister à la remise de votre premier avis puisque ce n'est pas le premier avis, mais à vos conclusions à partir de la première saisine du gouvernement à l'égard du conseil qui portait sur deux chapitres de la loi sur l'économie sociale et solidaire.

Je voudrais pour commencer saluer la façon dont les uns et les autres se sont engagés dans ce travail sans *a priori* idéologique, j'espère d'ailleurs que nous pourrons retrouver cette même unanimité derrière, mais sans *a priori* idéologique à l'égard du secteur de l'économie sociale et solidaire dont on véhicule aujourd'hui beaucoup de caricatures et qui méritent bien mieux que ces caricatures au regard du poids qui est le sien dans le produit intérieur brut, dans l'emploi en France, du poids qui est le sien dans les services d'intérêt général ou d'utilité sociale. Il mérite mieux que les caricatures ou les *a priori* que l'on a parfois pu entendre ou colporter sur elle.

Merci à vous de cette implication et de cette contribution qui pèsera de façon capitale dans la préparation du projet de loi que je soumettrai au conseil des ministres pour la fin du premier semestre 2013 ; l'engagement du gouvernement que ce texte soit déposé au premier semestre 2013 sera tenu.

Pourquoi avoir saisi le CESE ?

Pour deux raisons, à la fois parce que nous voulions donner une illustration de la volonté du gouvernement de revitaliser, de revigorer la démocratie sociale de tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux qui ont une contribution qui est utile au travail et à la réflexion du gouvernement sur sa stratégie de croissance en faveur de l'économie sociale et solidaire. Et parce que, deuxième raison, nous voulons mettre en œuvre une politique publique, une stratégie de croissance en faveur de l'ESS ; stratégie de croissance qui se fixe cet objectif de faire de l'ESS à la fois un moyen de sortir de la crise mais aussi un objectif. Non pas pour opposer les économies dites classiques à l'économie sociale et solidaire, mais pour avoir une stratégie complète de croissance qui se préoccupe des capacités, des potentiels de croissance et de développement de tous les secteurs en particulier celui de l'économie sociale et solidaire.

Je voudrais rappeler le contexte de cette saisine. Il est incontestablement celui d'une économie en difficulté ou déprimée pour la zone euro et celle de l'Union européenne. Ce matin, je siégeais à l'Ecofin au nom de la France ; nous avons examiné les préconisations de la commission en matière de croissance et l'adoption d'une coopération renforcée en faveur de la taxe sur les transactions financières, mais ce qui est intéressant aujourd'hui et qui se passe dans l'Union

européenne, c'est qu'à partir d'une situation particulièrement déprimée se posent les termes d'un débat nouveau notamment sur la nécessité de prendre en compte les déficits structurels, de regarder dans les dépenses publiques et dans la consolidation budgétaire ce qui relève d'une dépense qui stimule la croissance, d'une dépense qui est neutre pour la croissance, ce qui montre qu'à l'aulne d'un contexte récessif, tout le monde évolue, y compris la Commission européenne, y compris le FMI.

De ce point de vue, il est important de mettre en place des politiques publiques qui tiennent compte de ce contexte particulièrement difficile pour l'économie européenne et à l'intérieur de celle-ci l'économie française.

L'ESS crée de l'emploi et dans un pays qui a autant de chômeurs, nous avons la responsabilité de tout faire pour consolider et développer l'économie sociale et solidaire.

Dans les dix dernières années, ce secteur a créé 23 % des emplois supplémentaires quand l'économie classique n'en créait que 7 %. Cela justifie à nos yeux de mettre en place une véritable stratégie de croissance pour ce secteur de façon qu'un modèle qui s'est révélé robuste, tempérant et patient durant la crise puisse disposer demain des moyens de se développer.

C'est tout l'enjeu des politiques que nous avons voulu mettre en place depuis la constitution du gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Elles ne se limiteront pas à un texte de loi sur l'économie sociale et solidaire et elles iront bien plus loin : la mise en place du programme emploi d'avenir concerne pour moitié d'ores et déjà les acteurs de l'économie sociale et solidaire, le pré-positionnement de la banque publique d'investissements en faveur de l'économie sociale et solidaire et de produits financiers adaptés à la structure capitalistique ou aux spécificités des acteurs de l'économie sociale et solidaire ; bien sûr une loi dont vous avez examiné plusieurs des objectifs, qui sera votée par le parlement et, bien au-delà, toute une série de mesures qui aujourd'hui concourent au développement de ce secteur.

Je me réjouis que dans le cadre des annonces faites par le Premier ministre sur le programme investissements d'avenir, il ait été annoncé le lancement d'un nouvel appel à projet en direction des acteurs de l'économie sociale et solidaire doté à minima de 20 millions d'euros destinés à financer des moyens et gros « tickets » comme l' on dit, à partir de 500 000 euros pour favoriser la structuration de ces acteurs dès lors qu'ils ont des projets qui sont des projets lourds de développement en réponse aux difficultés qu'ils rencontrent avec la crise.

Que l'on ne s'y trompe donc pas : l'ambition du gouvernement n'est pas de faire un ministère en plus, d'où le fait que nous l'ayons logé à Bercy en quelque sorte, ni de faire un texte de loi déclamatoire sur l'économie sociale et solidaire mais bien de poser les termes, les normes d'une politique publique en faveur d'un secteur qui justifie en raison de ces statuts, de ces spécificités, de ces fonctions, de ces missions qu'il y ait aujourd'hui une politique du gouvernement en sa faveur.

Venons-en au contenu de votre projet d'avis et sur ma proposition. Le Premier ministre avait sollicité votre institution sur deux aspects que j'entends traiter dans le cadre de mon projet de loi : la territorialisation de l'économie sociale et solidaire d'une part, et les conditions de reprise d'une entreprise en forme de coopérative par ses salariés, d'autre part.

Vos rapporteurs ont certes étendu leurs travaux en élargissant quelque peu le spectre afin d'illustrer sans doute la richesse de vos débats en commission mais à cette étape de nos discussions, je vais me contenter d'évoquer le sujet de la saisine originelle avant de laisser à chaque groupe le soin d'exprimer sa position qui dépassera sans doute l'objet de la saisine.

Le projet d'avis répond donc à la demande du gouvernement qui souhaitait pour commencer une synthèse de vos travaux passés en lien avec les enjeux de l'économie sociale et solidaire. J'apprécie le rappel de vos contributions et celle des CESER qui ont valorisé la participation des salariés dans l'entreprise, ainsi que les singularités de la gouvernance des entreprises de l'ESS et leur implication décisive dans les politiques sanitaires et sociales. Il n'y a pas de miracle dans le fait qu'une entreprise de l'ESS soit plus robuste qu'une autre. C'est bien en raison de sa gouvernance ou de sa structure capitalistique que l'on a aujourd'hui un modèle plus tempérant.

J'indique cela, mais il n'y a pas pour nous d'*a priori* idéologique vis-à-vis de l'économie sociale et solidaire.

C'est seulement le souci pragmatique de regarder ce qui marche, tout ce qui marche : de la PME classique comme de la PME de l'économie sociale et solidaire ; de la petite entreprise qui se crée dans le secteur des hautes technologies comme de la petite SCOP qui va faire de la charpente. Tout nous intéresse. Il n'y a pas de petits et de grands emplois. Il n'y a pas de bons et de mauvais emplois. Il n'y a pas de bonnes et de mauvaises entreprises. Tout nous intéresse, surtout dans un pays qui, aujourd'hui, est confronté au fléau du chômage et à la nécessité de relancer son économie. C'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur l'économie sociale et solidaire et la raison pour laquelle ce gouvernement se mobilise sur ce secteur.

Bon nombre de vos analyses et préconisations sont étudiées de près. Ainsi, par exemple, je travaille actuellement à ce qu'un enseignement soit dispensé sur les modèles d'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire. Il y a 75 Masters 2 en lien avec l'économie sociale et solidaire ; je me réjouis de ce développement. Également, dans bon nombre de chaires de l'entreprenariat social, l'économie sociale se développe dans nos grandes écoles de commerce. Je me réjouis donc du travail que vous aviez fait, je pense à la recommandation de M. Jean-Baptiste Prévost, qui figure dans son rapport récent sur l'emploi des jeunes.

Par ailleurs, le projet d'avis mentionne très opportunément vos réflexions sur les incertitudes introduites en raison de l'emprise croissante du droit de l'Union européenne dans les relations entre les collectivités publiques et les entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment celles impliquées dans des missions de service public. Au demeurant, dans cette affaire, il n'est pas

toujours juste de mettre en cause Bruxelles. Il est arrivé aussi qu'à Paris, on n'ait pas su ou pas voulu exploiter toutes les marges de manœuvre qu'offre le droit communautaire. J'ai bien l'intention d'inviter le législateur à traiter une partie de ces questions en proposant, par exemple, de clarifier par la loi la frontière entre les marchés publics et les subventions. J'ai bien noté que cette démarche correspondait à une des recommandations du projet d'avis qui constituera donc, pour moi, un point d'appui précieux.

Je proposerai également au gouvernement que la loi facilite le recours aux marchés publics, pour lesquels les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont des partenaires performants des pouvoirs publics. Je pense notamment aux marchés comportant des clauses d'insertion.

Votre projet d'avis revient également sur vos positions répétées en faveur d'un statut européen, tant pour les associations que pour les mutuelles. Ma collègue, Mme Fourneyron, sera attentive à ce rappel concernant le champ associatif. Je suis quant à moi mobilisé pour que les travaux sur le statut de la mutualité européenne avancent vraiment, mais ce n'est pas un sujet facile. Nous savons où se trouvent les verrous ; nos amis et partenaires allemands ne sont pas forcément naturellement favorables à un statut de la mutualité européenne, mais nous travaillons à les convaincre afin que, dans le sillage du Parlement européen qui avance sur ce sujet, demain, le Conseil également puisse avancer. D'ailleurs, ce sera le thème d'un entretien que j'aurai au cours du mois prochain avec le commissaire européen chargé de l'industrie et de l'entreprenariat, M. Tajani et je me réjouis d'ores et déjà du soutien que nous a apporté le commissaire Barnier, qui a la volonté de faire avancer le statut de la mutuelle européenne.

J'en viens à vos recommandations relatives au développement local de l'économie sociale et solidaire. J'observe une grande convergence de points de vue entre le projet de votre commission temporaire et les orientations du gouvernement. De manière générale, nous sommes probablement dans un moment, que j'hésite à qualifier d'historique, car on met ce mot à toutes les sauces, mais en tout cas, il y a un bon alignement des planètes. C'est, d'abord, la disponibilité des acteurs de l'économie sociale et solidaire. C'est, aussi, la disponibilité de l'État, celle des collectivités locales et même, récemment, à travers un séminaire organisé par la Garde des sceaux avec les procureurs, celle de l'autorité judiciaire qui se préoccupe des conditions de reprises d'entreprises. Lorsque l'on voit un certain nombre de décisions prises par les tribunaux de commerce - et je respecte ces derniers, ils sont souverains - qui ont parfois pu être motivées par l'ignorance de la spécificité du modèle des SCOPS, il m'apparait nécessaire, de faire un travail, j'ose le dire, d'acculturation à l'économie sociale et solidaire. Je considère qu'il faut collectivement, décideurs économiques comme décideurs politiques, être plus acculturé à la diversité de ce modèle. Je pense très honnêtement que la biodiversité est bonne pour l'économie, pour les entreprises et pour la nature, et que l'on a tout à gagner à ce que, dans notre pays, on valorise la biodiversité économique.

J’en viens à vos recommandations relatives au développement local de l’économie sociale et solidaire. J’ai parlé du bon alignement des planètes. Je me réjouis que le Conseil économique, social et environnemental rejoigne cet alignement des planètes, mais je le trouve là naturellement à sa place.

Je veux insister sur un point que vous avez identifié, le fait que les entreprises de l’économie sociale et solidaire soient à ce point solidement ancrées dans nos territoires. Ça n’est pas le fait du hasard. Vous l’avez bien remarqué. Ce sont bien les traits identitaires de l’économie sociale et solidaire qui sont à l’origine de sa robustesse et de son ancrage territorial. Je pense, notamment, au fait que beaucoup d’acteurs de l’économie sociale et solidaire répondent par l’innovation sociale à des besoins sociaux liés à des territoires. C’est ce qui explique, aussi, leur place actuelle dans nos territoires et l’attachement des acteurs de ces territoires au développement de l’économie sociale et solidaire.

En matière de développement local, je trouve dans votre projet d’avis des préconisations très pertinentes et partage la plupart des constats qui y figurent. Je souhaite en évoquer quelques-uns.

Oui, les chambres régionales de l’économie sociale et solidaire, les CRESS, doivent voir leur existence reconnue et leurs missions stabilisées par la loi. Je rejoins totalement les auteurs du projet d’avis sur l’identification des missions des CRESS, l’observation de l’économie sociale et solidaire, la promotion, donc faire connaître l’économie sociale et solidaire, et le développement de l’économie sociale et solidaire. Je les rejoins également sur la nécessité d’une collaboration formalisée, non seulement avec les régions et l’État, c’est évident, mais également avec les organismes consulaires investis dans le développement économique et l’aide aux entrepreneurs.

Mais je rejoins aussi votre projet d’avis sur l’inopportunité d’une consularisation des CRESS. Outre qu’elle serait très lourde au plan institutionnel et budgétaire, et qu’elle n’est donc pas à notre portée, une telle mutation n’est pas souhaitable, car je pense que l’économie sociale et solidaire est confrontée à un défi paradoxal : le besoin de faire reconnaître ses différences mais, aussi, celui d’être banalisée. Introduire une forme de césure un peu étanche entre l’économie sociale et solidaire et le reste de l’économie à travers la consularisation des CRESS ne contribuerait pas à un développement forcément aussi efficace que nous le souhaitons de l’ESS dans les territoires.

Je suis plus réservé, cependant, sur la place qu’il faudrait accorder au dialogue social dans les CRESS. Dans mon esprit, les CRESS demeureront constitués sous un régime associatif et si le législateur peut stabiliser les missions des chambres avec lesquelles l’État et les régions seront invitées à contractualiser, je doute que la loi puisse également fixer des exigences quant à la composition de ces associations.

Quoi qu'il en soit, les CRESS doivent être conçues - et le sont le plus souvent ainsi déjà - comme des opérateurs investis de missions techniques et opérationnelles au service d'une meilleure compréhension et d'une plus forte implantation des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Si, à ce titre, les CRESS peuvent favoriser les échanges de vues entre les acteurs, je ne pense pas qu'elles puissent être un instrument de représentation ou de formalisation d'orientations stratégiques. Il me semble que les CESER répondent bien mieux à de tels objectifs.

Je partage votre constat sur la disparité territoriale qui caractérise les CRESS et qu'il faudra traiter. Il ne faut pas être surpris, ni choqué, de ce que chaque territoire cherche à ajuster le positionnement des CRESS au regard des spécificités territoriales. Á ce sujet, j'ai bien noté votre point de vigilance concernant la situation l'Outre-mer, qui ne doit pas rester à l'écart de la structuration de l'ESS. L'essentiel est que toutes les missions soient bien couvertes dans chaque région et qu'elles s'exercent dans un cadre adapté et formalisé.

Cette exigence m'amène à un autre point traité par le projet de la commission temporaire : la contractualisation entre les acteurs. Là encore, je partage pleinement vos préconisations. L'économie sociale et solidaire doit être mieux identifiée dans les contrats de projet État-Région. Les schémas régionaux de développement économiques doivent comporter un volet dédié à l'économie sociale et solidaire et la loi devrait offrir aux acteurs locaux un cadre contractuel permettant de rendre visible leur collaboration. L'exemple que vous citez des pôles territoriaux est pertinent. Avec Cécile Duflot et la Datar, nous allons lancer un nouvel appel d'offres pour faire en sorte de favoriser la constitution et le financement du développement de ces clusters de l'économie sociale et solidaire qui démontrent sur le terrain qu'ils sont une alternative très concrète à la délocalisation, qu'ils permettent des collaborations entre des PME ou des ETI de l'économie dite classique et des acteurs de l'économie sociale et solidaire et qu'ils contribuent très largement à limiter ou à freiner ce que sont les destructions d'emplois sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle, avec Cécile Duflot, nous lançons ce nouvel appel d'offres pour financer l'émergence de nouveau clusters de l'économie sociale et solidaire.

Tous ces sujets feront l'objet de propositions de ma part et j'ai conscience qu'il conviendra de coordonner ce chantier législatif avec la préparation de l'Acte III de la décentralisation.

J'en viens à la modernisation du modèle coopératif et sur le droit de préférence. Le gouvernement souhaite développer le nombre de SCOP car cela créera de l'emploi et des activités. Si mon ministère s'intéresse autant au développement des SCOP, ce n'est pas par idéologie. Je voudrais qu'on l'entende ainsi. En effet, les SCOP qui sont membres de bon nombre de fédérations professionnelles et des organisations patronales, ne sont plus de vieux messieurs en barbe blanche avec une redingote qui vous vantent un modèle datant des siècles précédents. Les SCOP, c'est de la haute technologie, comme cela peut être de la charpente. Elles sont dans tous les domaines, le bâtiment, l'industrie, les services et sont présentes sur tout le territoire. Pourquoi

voulons-nous favoriser l'augmentation du nombre de SCOP ? Parce que nous avons observé, de manière statistique, qu'une SCOP sur son marché, comparée à une concurrente de droit commun, s'est souvent révélée plus résistante face à la crise. Pourquoi ? Parce que la totalité des excédents sont reversés dans l'entreprise et qu'elles ne sont pas tendues par un objectif qui serait parfois la rémunération du propriétaire en capital de l'entreprise.

À ce titre, ce modèle d'entreprise - qui n'est pas généralisable car la SCOP n'est pas de la magie, elle ne transforme pas du plomb en or - est aujourd'hui à valoriser. La crise laisse un testament et dans ce dernier, il y a nécessité de penser à un modèle économique plus tempérant, plus patient et plus prudent. Nous considérons aujourd'hui que les SCOP et leur développement - pas seulement elles - contribuent et participent, de l'affirmation d'une stratégie de croissance économique audacieuse qui prend des risques, mais qui recherche aussi - pardon de ce mot - la durabilité, la tempérance, la prudence. À ce titre, nous voulons donc favoriser la création de SCOP.

Les SCOP, c'est un outil à mobiliser contre la fermeture d'entreprises saines. Les SCOP peuvent faire plus et nous aider à sauvegarder des entreprises et des emplois en facilitant la reprise d'entreprises en bonne santé par leurs salariés. Chaque année, plusieurs dizaine de milliers d'emplois sont perdus, faute de reprise d'entreprises saines. Ces entreprises sont viables et génèrent de l'activité. Ce sont de petites PME de mécanique, de peinture, d'imprimerie, pas des pépites qui justifieraient qu'on se les arrache parce qu'elles dégageraient des rendements considérables, mais elles maintiennent l'emploi sur les territoires et des familles debout, des salariés debout qui eux-mêmes restent des agents économiques qui contribuent à l'essor de notre économie. Raison pour laquelle nous considérons aujourd'hui qu'il n'est pas acceptable de laisser autant d'entreprises saines fermer et qu'il faut trouver toutes les solutions possibles, dont les SCOP, pour pouvoir y répondre.

Que se passe-t-il souvent dans ces entreprises ? Le propriétaire de l'entreprise tarde à préparer sa succession, en plus il a naturellement tendance à surestimer la valeur de son bien, ce qui est compréhensible vu son investissement durant parfois toute sa vie pour son entreprise. Ainsi parfois il ne trouve pas de repreneur pour son activité. Les salariés peuvent constituer une réponse à ce problème. Vous rappeliez, Monsieur Lenancker, à juste titre que la Commission européenne avait souligné en 2004 l'intérêt de faire appel aux coopératives de travailleurs pour pérenniser des entreprises par leurs salariés qui, de par leur connaissance fine de l'entreprise et des marchés, offrent une solution à mobiliser. Une de ces conditions, c'est l'anticipation. C'est un facteur clef de réussite pour une transmission d'entreprise aux salariés.

Pour cela, les salariés doivent être informés suffisamment en avance pour avoir le temps d'étudier le dossier, de constituer une société de reprise avec les moyens financiers et ainsi proposer une offre crédible au propriétaire cédant. La solution proposée vise à renforcer le droit à l'information pour les salariés en amont de la cession, afin de leur permettre de formuler, s'ils le souhaitent, une offre de reprise. Il est encore trop tôt pour entrer dans le détail de la mesure, mais le statut juridique de SCOP est l'outil parfaitement adapté pour cela et il a toute

ma préférence. Mais il est tout à fait envisageable que les salariés puissent choisir une autre forme d'entreprise, si les conditions ne sont pas réunies pour entreprendre en SCOP, c'est un principe de liberté auquel nous tenons.

La mesure ne concernera pas les transmissions familiales puisque dans ce cas le problème de transmission ne se pose pas. Notre mesure a pour objectif de faciliter les transmissions d'entreprises et non pas de les freiner. La question de la taille de l'entreprise est essentielle et je proposerais qu'un critère de taille d'entreprise soit fixé en fonction du nombre d'emplois et du chiffre d'affaires qui reste à déterminer, car la reprise par les salariés est difficilement envisageable au-delà d'une certaine taille et d'un certain capital. Est-ce 500 salariés, plus ou moins ? Le débat parlementaire nous l'indiquera. En revanche, ce nouveau droit s'appliquera aux petites entreprises par la voie des institutions représentatives du personnel quand elles existent et directement aux salariés dans les entreprises de moins de 10 salariés. C'est un enjeu fort d'activité et d'emplois, *a fortiori* parce que ces entreprises qui ferment sont souvent des TPE ou des PME.

J'insiste sur un point important, j'ai demandé à mes services de travailler à une mesure la plus simple possible, compréhensible par tous, salariés comme chefs d'entreprises. Encore une fois, l'objectif est de susciter l'envie de transmettre son entreprise à ses salariés et de laisser le choix et les moyens aux salariés de la reprendre.

Je vais poursuivre le débat sur le droit préférentiel de reprise. Renforcer le droit à l'information en amont du projet de cession est un préalable essentiel. Il pourrait être utilement complété par la mise en place d'un droit préférentiel en faveur de l'offre des salariés. Cette mesure trouverait sa justification en cas d'offre formulée par des fonds spéculatifs dont nous devinons que l'objet n'est pas le maintien de l'activité, mais le gain ou le profit qu'ils peuvent réaliser et dont on connaît tous et dont on mesure les dégâts qu'ils ont réalisés sur plusieurs de nos territoires.

Cette mesure, à travers l'explosion de la précarité et de la grande pauvreté, c'est aussi une conséquence d'une absence peut-être de régulation en amont de la cession de ces entreprises qui nous aurait permis d'éviter de telles situations. Cela signifierait donc qu'à offre égale en termes d'emploi, de maintien de l'activité mais aussi de prix, la proposition des salariés pourrait l'emporter sur celle d'autres repreneurs, mais le débat politique devra définir ce que l'on peut entendre par offre égale. À mon sens, l'objectif de préservation des emplois est essentiel.

J'ajoute un autre objectif qui est un rappel d'ordre constitutionnel. Notre créativité rencontrera deux bornes fondamentales que sont le droit de propriété d'une part, et la liberté de commerce et d'industrie d'autre part. Ces deux bornes contiennent une dose de flexibilité mais rien ne serait pire que l'idée que nous portons soit anéantie par une décision des juges constitutionnels estimant que nous avons franchi ces bornes. C'est dans ce cadre étroit que nous devrons calibrer soigneusement la mesure.

D’autres mesures doivent être envisagées, telles que la SCOP d’amorçage pour faciliter la constitution de tours de table financier solides pour proposer la création d’un statut transitoire de SCOP pendant la phase de création permettant aux salariés de ne pas être majoritaires au capital pendant 5 à 10 ans et arbitrer tout en possédant plus de 65 % du droit de vote. Pendant cette période transitoire, grâce aux excédents accumulés, les salariés pourront constituer progressivement les fonds propres nécessaires à la pleine possession de l’entreprise et devenir ainsi pleinement majoritaires au capital.

C’est une proposition que je fais mienne car elle facilitera la levée de fonds nécessaire et limitera de fait la prise de risque par les salariés repreneurs.

J’y vois un autre avantage en faisant entrer au capital des investisseurs extérieurs patients ; cela peut aussi aider et accompagner les salariés repreneurs à consolider leur modèle économique : ils ne seront pas seuls à veiller aux destinées de leur entreprise.

Enfin, je vous rejoins dans la possibilité de créer des groupes de SCOP. Là aussi, je rejoins votre projet d’avis. Si l’on veut que les SCOP puissent être compétitifs sur des marchés hautement concurrentiels, il faut leur permettre de se regrouper sans pour autant remettre en cause la gouvernance démocratique basée sur le principe "une personne = une voix" à l’échelle du groupe. Cette proposition est, là encore, travaillée par mes services.

Je voudrais enfin vous dire un mot du financement. Oui, la Banque publique d’investissement financera les SCOP. La difficulté est de pouvoir faciliter la reprise et la transmission d’entreprises en SCOP pour des « gros tickets ». Si l’on veut pouvoir développer les SCOP, il faut qu’elles puissent constituer des tours de table de plusieurs millions d’euros. Pour cela, la Banque publique d’investissement sera mobilisée puisque cinq cents millions d’euros seront réservés aux entreprises de l’économie sociale et solidaire. La Banque publique d’investissement interviendra en fonds propres et prêts pour consolider la structure financière des SCOP ; cela décuplera ainsi leur capacité d’investissement en permettant un meilleur effet de levier des crédits bancaires.

Le but de la BPI n’est pas de se substituer aux banques ni aux acteurs qui ont financé les SCOP -je pense à l’IDES ou à la CG-SCOP-, mais bien de les compléter et de les accompagner. L’épargne dans notre pays est abondante ; c’est un atout considérable ; l’enjeu est de la flécher vers de l’investissement productif, et donc, parmi toutes les entreprises qui produisent, aussi les SCOP. Là aussi, c’est un formidable levier.

Autre point important : la BPI facilitera le financement d’OSEO et aidera ainsi les SCOP à développer leur savoir-faire. Encore trop souvent, celles-ci ne peuvent avoir accès au financement de l’innovation au motif que leur structure juridique n’est pas adéquate. Elle ne correspond pas au cadre que s’était fixé OSEO. La BPI viendra y remédier et je veux saluer le travail qui a été fait à la demande du ministère de l’économie et des finances et de moi-même par OSEO pour commencer par anticipation à travailler et à penser des instruments adaptés, notamment au développement des capacités de production des SCOP.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je voudrais vous dire qu'il y a beaucoup de fierté à être ici devant vous à l'occasion de ce projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental sur le projet de loi que je défendrai. Il fera l'objet d'une intense consultation puisqu'il passera devant le Haut Conseil de la vie associative, le Conseil supérieur de la coopération, le Conseil supérieur de la mutualité, le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, et il continuera donc à être discuté par sans doute beaucoup d'entre vous, mais dans d'autres enceintes et d'autres cénacles.

En tout cas, je suis très heureux que le gouvernement ait pu, à travers ce projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, bénéficier de la contribution de l'ensemble des groupes que je me réjouis par anticipation d'entendre.

J'ai un passé comme tout le monde, militant, politique et syndical, d'entrepreneur aussi, ce qui se sait un tout petit peu moins, de salarié essentiellement du secteur privé, et je me réjouis aujourd'hui, à travers toutes ces expériences d'homme, mais aussi de responsable politique, de la façon dont, sur ce sujet, l'économie sociale et solidaire, le développement de nos territoires, le développement du modèle coopératif, le Conseil économique, social et environnemental a voulu apporter une contribution pour favoriser cette biodiversité économique dont je parlais, dont nous avons tout à gagner, en faisant en sorte que nous puissions collectivement franchir une étape décisive et permettre à l'économie sociale et solidaire -ce sera ma conclusion- de changer d'échelle.

Ce dont nous avons besoin, c'est de permettre à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle. Sommes-nous arrivés à un plafond au-delà duquel le développement de l'économie sociale et solidaire serait désormais interdit ? Donnerons-nous les moyens demain à Emmaüs de continuer à pouvoir être concurrentiel par rapport à son premier concurrent qu'est Veolia ?

Ou permettrons-nous qu'un certain nombre de secteurs de l'économie circulaire du recyclage soient totalement délestés de leur utilité sociale, de ce que l'on appelle les externalités positives maintenant ?

L'impact social comme l'impact environnemental, c'est bien de cela dont on parle : permettre à certaines entreprises de changer d'échelle et, à travers cela, écrire, d'une certaine manière, une partie de l'histoire postérieure à cette crise qui laisse un testament ; testament auquel nous voulons répondre à travers le développement de l'économie sociale et solidaire, et dont je me réjouis que la contribution du Conseil économique, social et environnemental rejoigne en bien des points la volonté de ce gouvernement.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le ministre.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes Chers collègues, la discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Fondard le remplace à la Présidence de séance)

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le ministre, Madame la Députée, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre groupe se félicite que le gouvernement ait saisi le Conseil économique, social et environnemental sur cet important projet de loi, qui a pour ambition de reconnaître, de développer et de structurer un secteur d'activité qui, tant en termes d'emplois créés que de diversité des secteurs couverts, est loin d'être anecdotique, comme le montre très bien ce projet d'avis.

Nous espérons ainsi que cette reconnaissance se poursuive par une plus grande intégration de ces acteurs dans les instances représentatives, ainsi que l'appelle de ses vœux le projet d'avis.

L'économie sociale et solidaire est au cœur d'une économie plurielle, d'une biodiversité économique, comme vous venez de le dire, Monsieur le ministre, et les débats en commission ont bien mis en évidence les difficultés pour en définir un périmètre.

Cela dit, des points communs se distinguent, au nombre desquels les valeurs qui lui sont propres et une façon d'entreprendre qui met l'humain au cœur de l'activité, une société de personnes et non de capitaux.

L'économie sociale et solidaire constitue donc un secteur d'emploi attractif pour des jeunes générations pour lesquelles il était important de donner un sens à l'activité professionnelle et économique. Les recommandations du projet d'avis autour du développement des SCOP et de la reprise des entreprises vont dans ce sens.

Malheureusement, ce secteur demeure encore peu connu des jeunes, qui n'en ont pas une visibilité claire et exhaustive. Il nous semble que le développement et la promotion de l'éducation et des formations en économie sociale et solidaire participeraient à cette meilleure connaissance dès le primaire et le secondaire, comme le recommande le projet d'avis, mais aussi au niveau des formations supérieures.

Vous l'avez dit, Monsieur le ministre, il existe aujourd'hui 75 formations sur le territoire, il est nécessaire d'en améliorer la connaissance tant pour les étudiants que pour les recruteurs et d'en développer l'offre afin qu'elle coïncide au mieux avec les besoins des professionnels du secteur.

De même, et dans une même perspective, l'économie sociale et solidaire doit être reconnue comme un domaine de recherche afin de permettre une analyse critique et scientifique du secteur. Ces enjeux ont été absents des orientations de départ de la lettre de saisine ; leur intégration dans la conclusion ne peut qu'ouvrir aujourd'hui le débat et l'horizon de nouveaux chantiers.

Pour autant, ils sont très importants quand on voit que les différents secteurs de l'économie sociale et solidaire, les coopératives, les mutuelles, les associations, vont connaître de nombreux départs à la retraite et un important besoin de renouvellement des cadres d'ici à 2020. Il s'agit également d'être attentif au développement de la parité dans les structures de gouvernance à venir.

Toutefois, les nombreuses opportunités attendues ne doivent pas empêcher d'avoir une réflexion sur la qualité de l'emploi et le dialogue social dans sa structure.

L'économie sociale et solidaire est fortement sollicitée dans la mise en œuvre des nouveaux contrats aidés, vous l'avez dit, Monsieur le ministre, notamment sur les emplois d'avenir.

Or, il est nécessaire de rappeler l'importance que ceux-ci soient réellement une première marche vers un emploi durable tant pour les jeunes qui en bénéficient que pour les structures dont le rôle n'est pas uniquement de former des jeunes peu qualifiés.

C'est pourquoi nous soutenons fortement les réflexions sur le financement de l'économie sociale et solidaire. Les subventions pour les associations, les subventions pluriannuelles doivent être privilégiées ; plus elles auront de visibilité sur leur financement, plus elles seront en mesure d'offrir des emplois à temps plein à durée indéterminée et correctement rémunérés.

En remerciant encore la Présidence et les rapporteurs pour la qualité des débats et des auditions, notre groupe votera en faveur du projet d'avis, qui révèle la pertinence de l'économie sociale et solidaire à l'ère du renouvellement de notre société.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lemétayer, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Lemétayer

M. Lemétayer. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, vous l'avez souligné à plusieurs reprises dans le texte, l'économie sociale et solidaire sous la forme coopérative est un modèle très répandu dans le monde agricole.

Ce modèle a fait ses preuves et n'a cessé d'évoluer. Cette économie grandissante est bien reconnue dans le texte qui nous est aujourd'hui soumis. Le monde agricole a également montré une grande dynamique dans le domaine du mutualisme, et d'ailleurs, la composition de notre groupe de l'agriculture au sein du CESE reflète encore aujourd'hui un ancrage dans le mutualisme et la coopération.

Des groupes coopératifs se sont progressivement créés et ont acquis au fil des décennies une très grande puissance économique. Cette puissance a parfois fait craindre une déconnexion avec la production agricole. Certains ont pu craindre que ces outils de conquête de la valeur ajoutée leur échappent. Toutefois, les agriculteurs ont compris que cette force économique devait au contraire être encouragée et soutenue, fixant des milliers d'emplois sur nos territoires ruraux.

Les producteurs agricoles sont attachés à l'efficacité économique, mais aussi à la proximité et à la force du lien humain que prend en compte l'organisation des coopératives. À ce titre, nous soutenons particulièrement les propositions des rapporteurs qui vont dans le sens non seulement d'une dynamique économique locale mais aussi du renforcement des liens entre les différents acteurs d'un territoire. Cette veille mutualiste et coopérative s'appuie sur l'ensemble des structures locales agricoles (syndicats, banques, assurances, coopératives) et sont autant de lieux et de réseaux indispensables à la vie sociale des zones rurales. Je pourrais citer toutes les assemblées générales qui ont lieu à l'échelle du canton. Nos coopératives s'appuient sur des adhérents qui ont à cœur de s'impliquer et de participer activement à la vie de ces outils économiques. Ils donnent leur avis sur les orientations stratégiques, les investissements dans la recherche et l'innovation.

Selon nous, la bonne gouvernance reste donc une priorité absolue. D'autant plus qu'aujourd'hui, se sont mis en place des groupes de taille importante - et dont l'organisation est parfois complexe - dans laquelle la place de l'adhérent producteur n'est pas toujours simple à comprendre.

Dans cette optique, la mise en place récente d'un Haut conseil de la coopération agricole peut jouer un rôle dans la diffusion des règles de bonne gouvernance, dans l'expérimentation de nouvelles formes d'association des agriculteurs non seulement aux résultats, mais aussi aux investissements des activités de transformation des groupes coopératifs.

Vous l'aurez compris au travers des propos que je viens de tenir, le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce projet d'avis. Il y a deux amendements, j'espère qu'ils ne remettront pas en cause notre position.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme L'Hour, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF -Mme l'Hour

Mme l'Hour. Monsieur le ministre, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, selon les professeurs d'université, Eric Dacheux et Daniel Goujon, auteurs de l'ouvrage *Principes d'économie solidaire*, « *En économie sociale et solidaire, entreprendre est une forme d'action politique. Il s'agit de transformer le monde.* ».

Si l'engagement est ambitieux, par le présent projet d'avis vous contribuez, Messieurs les rapporteurs, à cette évolution. Le groupe de l'UNAF tient à vous remercier pour avoir concentré pendant quelques semaines l'intérêt et la participation de tous les groupes de la société civile autour de l'économie sociale et solidaire. Nous formulons le vœu, en ce début d'année 2013, que de telles rencontres se multiplient dans les territoires pour qu'émergent des projets innovants, imaginés par les acteurs de l'ESS, et ainsi répondre aux besoins des citoyens et des familles dans leurs lieux de vie.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les recommandations et les orientations et tient à mettre l'accent sur trois aspects de l'ESS.

Premièrement, dans la réponse aux carences de l'action publique, les associations occupent une place privilégiée dans cet ensemble. Cette dimension doit être prise en compte, et pour ce faire, il faut que l'action soit pleinement connue et pérennisée dans son financement. C'est bien le financement de la mission d'intérêt général qui doit être sécurisé au-delà du financement du seul projet. L'inscription de l'action dans la durée est un point fondamental.

Deuxièmement, le projet d'avis réaffirme que l'action de l'ESS ne se limite pas aux seuls secteurs considérés comme non solvables par les autres acteurs économiques. Ce point est essentiel. Si l'on prend les exemples de la petite enfance ou encore de l'aide à domicile, le risque de segmentation du marché existe entre les zones faciles dans lesquelles il est possible de faire du profit, et

les zones plus difficiles dans lesquelles les entreprises privées se retireront, à défaut de rentabilité.

Au final, la pérennité des réponses et la qualité du service rendu doivent être recherchées plutôt que les solutions à court terme.

Troisièmement, le projet d'avis avance des pistes pour faire vivre l'ESS dans les territoires, avec des lieux de mutualisation et des lieux d'échanges entre ses composantes. Ces missions seraient confiées aux CRESS à la condition que celles-ci s'engagent dans la voie de l'harmonisation de leur fonctionnement et de leurs missions dans toutes les régions. Le groupe de l'UNAF partage cette orientation et tient à souligner que les CRESS doivent être le lieu de la valorisation de l'ESS dans tous les territoires, sans toutefois empiéter sur les missions et les actions des têtes de réseau.

La richesse des composantes de l'ESS doit être entretenue.

Enfin, le groupe de l'UNAF partage la recommandation d'établir des modules d'enseignement de l'ESS qui sont aussi des moyens pour faire connaître ses actions, ses valeurs et donner envie d'entreprendre autrement.

Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

(M. Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - Mme Vion

Mme Vion. Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs, les acteurs de l'ESS se félicitent du futur projet de loi de développement de l'ESS. Il va permettre à notre secteur de bénéficier d'un cadre renouvelé pour accomplir ses missions.

Les acteurs de l'ESS ne demandent pas de traitement différencié par les pouvoirs publics, mais un cadre cohérent qui soit adapté à leurs objectifs, à leur mode de fonctionnement et de gouvernance.

La saisine gouvernementale a donné l'opportunité à l'ensemble des représentants de la société civile de s'interroger sur l'ESS. Les débats ont été constructifs et, je le crois, l'intérêt porté à notre modèle économique a été réel. Ce débat est pour nous l'occasion de réaffirmer que l'ESS n'est pas seulement l'économie de la réparation. C'est une forme différente d'entreprendre qui, comme le définit très justement notre projet d'avis, crée de la richesse en mettant l'humain au cœur de l'activité.

L'étude de la question du périmètre de l'ESS par la commission temporaire permet de lever toute ambiguïté et de mettre en lumière l'importance des statuts par la définition et la reconnaissance de l'appartenance à l'ESS.

Comme le souligne le projet d'avis, il est nécessaire de faire vivre les statuts et de les moderniser tout en recherchant la plus grande transparence. Dans cet esprit, la mutualité française a engagé en 2011 une démarche visant à mesurer le service social rendu par les mutuelles à l'adhérent, mais aussi à l'ensemble de la collectivité à travers l'offre solidaire mutualisée et sans exclusion.

La mise en place de tels outils d'évaluation et de transparence associés à une sécurité statutaire démontre la valeur ajoutée des entreprises de l'ESS. Dans le respect de ces conditions, la création d'un label n'apparaît pas nécessaire.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessaire mise en place d'outils juridiques et financiers adaptés à nos statuts et indispensables à notre développement et à notre pérennité.

En France et en Europe, le statut de la mutualité européenne est important pour nous. Alors que les entreprises de l'ESS s'inscrivent pleinement dans les territoires au plus près des populations, il est indispensable de favoriser la structuration des acteurs territoriaux de l'ESS.

Le groupe de la mutualité soutient les propositions formulées dans le projet d'avis, notamment l'harmonisation du fonctionnement des CRESS et la présence de ces dernières dans le troisième collège des CESER.

Enfin, le groupe de la mutualité soutient les préconisations du projet d'avis visant à moderniser le modèle coopératif pour faciliter la reprise d'entreprises par leurs salariés. Il s'agit à la fois d'une opportunité pour les salariés et d'un enjeu économique pour notre pays et nos territoires. Souhaitons que cette première contribution sur l'impact et le rôle des entreprises de l'ESS dans la vie économique et sociale de notre pays participe au renforcement et à la reconnaissance de cette forme d'entreprendre autrement dans la loi, mais également dans les prochaines réflexions de notre Conseil.

Le groupe de la Mutualité remercie les rapporteurs et votera sans réserve le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Foucher, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Foucher

Mme Foucher. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme le souligne le projet d'avis, l'économie sociale est présente dans de nombreux secteurs d'activité mais aussi sur des champs partagés avec les structures dites commerciales. Nous constatons dans les territoires un fort développement d'entreprises constituées sous forme de structures de l'économie sociale et solidaire, qui viennent directement concurrencer les entreprises artisanales en bénéficiant, sous couvert de statuts juridiques, de subventions diverses venant de l'Europe ou des collectivités.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que la plupart des valeurs de l'économie sociale sont partagées par de nombreuses TPE artisanales constituées en sociétés de personnes. On peut aussi s'interroger sur la mise en application de ces valeurs par de très grosses entreprises de la distribution, pourtant sous statut de l'économie sociale.

Pour le groupe de l'artisanat, la reconquête de la compétitivité suppose de mobiliser tous les pans de notre économie. En revanche, nous considérons que les entreprises, qu'elles soient organisées sous forme commerciale ou non, doivent impérativement être traitées sur un pied d'égalité en termes de réglementation et de financement, dès lors qu'elles agissent sur le même champ concurrentiel. Cela devrait donc exclure, selon nous, le bénéfice d'avantages spécifiques attachés à un statut.

Concernant la transmission d'entreprise, le groupe de l'artisanat estime qu'aucune modalité ne doit être écartée afin de garantir la pérennité des savoir-faire et éviter la disparition d'activités. L'artisanat est convaincu de la nécessité d'anticiper les transmissions le plus en amont possible et d'y consacrer un temps suffisant en termes d'information et d'accompagnement, tant auprès des chefs d'entreprises que de leurs salariés.

Les organisations professionnelles de l'artisanat, comme le réseau des chambres de métiers, sont d'ailleurs mobilisées sur ces questions depuis un certain nombre d'années. En cas de projet de transmission, le projet d'avis prévoie de mettre en place un droit d'information et un droit de reprise des salariés. Si le groupe de l'artisanat considère que de tels dispositifs devaient être réservés aux grandes entreprises, il note avec satisfaction que le droit de reprise ne s'appliquerait pas en présence d'un projet de transmission familiale. Il est en effet indispensable de préserver le droit de propriété et, surtout, la liberté du chef d'entreprise de céder à un membre de sa famille.

Par ailleurs, l'artisanat appelle à la vigilance sur la mise en œuvre de ces droits, sachant qu'un formalisme excessif pourrait compromettre une cession dans de bonnes conditions. Or, bien souvent, le produit d'une telle cession est un complément de ressources indispensable pour la retraite du chef d'entreprise de TPE.

Les procédures inhérentes à ces dispositifs devront donc nécessairement être adaptées à la taille et à la valeur économique de l'entreprise, voire à sa forme sociale. Elles devront également être encadrées par des formalités claires et limitées dans le temps, de sorte qu'elles ne conduisent pas à mettre en échec un projet avec un repreneur externe, à défaut de reprise par les salariés.

Compte tenu de ces réserves, le groupe de l'artisanat a décidé de s'abstenir sur ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Courtoux, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Courtoux

Mme Courtoux. Bonjour à tous. La crise que nous vivons depuis 2008 est plus grave que la crise financière, économique et sociale dont la presse se fait régulièrement l'écho. C'est une crise de confiance qui appelle à une approche nouvelle de l'activité économique et de l'entreprise.

L'économie sociale et solidaire, qui propose une autre forme d'entreprendre mettant en lumière la prééminence de la personne sur le capital, le réinvestissement des bénéfices pour pérenniser l'entreprise et un mode de gouvernance démocratique (un homme, une voix), représente pour la CFTC un modèle intéressant pour retrouver cette confiance dans l'économie et le vivre-ensemble.

Cette forme d'entrepreneuriat en relation étroite avec son environnement territorial, représentée par de petites et moyennes entreprises qui créent des emplois non délocalisables, n'est pas reconnue ni appréciée aujourd'hui à sa juste valeur. Les institutions européennes, mais aussi bon nombre de structures dans notre pays (tribunaux de commerce, mandataires de justice, Éducation nationale), ont une vision restrictive de l'économie sociale et solidaire, parfois même des préjugés idéologiques à son encontre.

Le groupe de la CFTC salue donc le fait que le gouvernement ait choisi de consulter notre assemblée avant de légiférer pour structurer et dynamiser l'économie sociale et solidaire.

Partageant les préconisations émises dans le projet d'avis, nous insistons sur la nécessité d'organiser l'économie sociale et solidaire dans une logique territoriale pour en accroître la vitalité et le développement.

S'il est important de distinguer les structures de négociation de celles du dialogue social, les organisations syndicales doivent avoir leur place dans les chambres régionales, parce qu'elles ont une vision interprofessionnelle et que l'économie sociale et solidaire rassemble 2,3 millions de salariés, soit plus de 10 % des emplois.

Le Code du travail doit être respecté, les dirigeants des structures formés à la négociation, tout cela pour que l'économie sociale et solidaire s'inscrive dans une vraie logique de progrès social.

Il convient aussi de clarifier, dans le monde bancaire, des coopératives et mutualistes, la gouvernance. Les sociétaires de ces banques doivent reprendre impérativement le contrôle sur leurs filiales, sur les activités, sur leurs risques. Les têtes de réseaux doivent cesser d'afficher des valeurs de l'économie sociale et solidaire en exigeant en même temps de leurs filiales des retours sur investissements délirants et en malmenant les salariés en supprimant des emplois.

Une banque dont la responsabilité est engagée dans la crise des subprimes ou créances toxiques et accusée d'être mêlée à des affaires financières comme celle du LIBOR peut-elle être vraiment considérée comme pratiquant l'économie sociale et solidaire ?

La reprise d'entreprise par les salariés sous forme de SCOP, qu'elle soit en difficulté ou à transmettre, est, pour notre organisation, un aspect très important de cette saisine. Mettre un terme au chemin de croix des salariés repreneurs, faciliter le financement de telles opérations représente pour nous une priorité importante.

Pour assurer la réussite de ces opérations, les salariés doivent connaître le projet de cession suffisamment tôt pour se former à la gestion et à la complexité du monde de l'entreprise. Un portage financier de la part d'investisseurs partageant les valeurs du monde coopératif permettra aussi aux salariés de disposer du temps suffisant pour réunir des fonds.

Le groupe de la CFTC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grosset, au nom du groupe UNSA.

UNSA - M. Grosset

M. Grosset. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, je crois qu'il faut saluer le travail de la commission temporaire, de ses rapporteurs et, bien sûr, de la Présidente. Il était nécessaire de réfléchir à nouveau sur l'économie sociale et solidaire autrement que par des clichés ou par des images idéalisées. Une confusion a pu s'installer d'ailleurs dans les valeurs affichées par l'économie sociale et la réalité des pratiques des entreprises qui la composent.

L'économie sociale et solidaire est composée d'entreprises portant des valeurs communes, avec des formes d'organisation particulières. Les entreprises interviennent dans l'action sociale. Monsieur Lenancker a rappelé l'ensemble des champs d'intervention, Jean-Marc Roirant en a parlé également.

Pour l'UNSA, l'économie sociale et solidaire doit être à sa place avec ses spécificités. Elle a pour nous une place particulière dans l'économie de marché, sans pour autant constituer un modèle alternatif qui réglerait les questions posées par la crise financière et sociale que nous connaissons. Il y a d'ailleurs eu des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui ont connu de graves difficultés économiques et qui ont débouché sur des restructurations ou des fermetures avec les conséquences que l'on sait pour les salariés. Je n'ai pas besoin de vous en faire la liste, vous les connaissez comme moi.

Le projet d'avis a le mérite de tracer des pistes utiles en réponse aux questions de la saisine. L'UNSA est favorable à la définition de l'économie sociale par les statuts, avec le complément indispensable d'un dialogue social, ce qui n'est pas toujours le cas. Un des rapporteurs a cité cette phrase que le dialogue social devait être exemplaire dans cette branche particulière de l'économie. Cette demande est portée par l'ensemble des organisations syndicales. Cela a donné lieu à une rencontre intersyndicale au sein du CESE, ce qu'il faut saluer comme une initiative non pas originale, mais qui mérite d'être remarquée.

L'UNSA approuve les recommandations pour moderniser le modèle coopératif : reprise d'entreprises en difficulté avec les garanties nécessaires, transmissions d'entreprises, créations d'entreprises ; cela a été largement abordé par les rapporteurs.

Nous approuvons aussi les recommandations pour les aides financières. Nous soutenons le développement local de l'ESS, la présence des syndicats dans les CRESS et au Conseil supérieur de l'ESS.

En revanche concernant la présence des CRESS dans les CESR, je vous l'ai déjà dit dans la commission temporaire, l'UNSA considère que c'est une question plus complexe, qui renvoie à la représentativité des employeurs de l'économie sociale qui n'est pas tranchée.

En conclusion, l'UNSA propose que le CESE poursuive ses travaux par des avis de suite. Nous verrons l'utilité de l'installation de ses statuts et ensuite sur un déroulement de six mois, d'un an ou de deux ans voir ce qui a été suivi ou pas d'effets.

Enfin, il serait intéressant que notre Conseil soit saisi sur la loi de programmation de l'économie sociale et solidaire.

Le groupe de l'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole à Mme Dumas, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Dumas

M. le Président. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, en réponse au caractère hétérogène de l'ESS, le projet d'avis avance des principes et des propositions susceptibles de construire des repères convergents.

Il définit l'ESS à partir de ses statuts : entreprises de personnes et non de capitaux, solidarité entre membres, gouvernance démocratique, impartageabilité de la propriété collective. Il récuse l'idée de label, source possible d'effets d'aubaine, voire de banalisation des spécificités de l'ESS.

Il insiste sur les valeurs et les pratiques de l'ESS. Bien sûr, nous savons l'écart entre les principes affirmés et les réalités mais cette affirmation est une aide pour les faire entrer partout dans la vie. Parmi ceux-ci, le dialogue social : nous nous félicitons que l'amendement et les propositions avancées ensemble par les groupes syndicaux aient permis de fortement enrichir la discussion en section et le projet d'avis.

Cela a permis de surmonter le handicap de la désignation de co-rapporteurs issus tous deux de composantes de l'ESS et tous deux de la représentation employeur.

Le projet d'avis propose que les organisations syndicales soient représentées dans tous les lieux où l'on discute et où l'on décide pour l'ESS, y compris Monsieur le ministre dans les CRESS.

C'est une proposition importante pour sortir d'une situation où l'originalité de la gouvernance peut servir de prétexte pour écarter en interne comme en externe la voie spécifique des salariés de l'économie sociale et des organisations syndicales.

Il propose la clarification des critères de représentativité des organisations d'employeurs, condition pour des négociations plus nombreuses débouchant sur des accords normatifs.

Concernant la reprise d'entreprise, il propose la création d'un droit préférentiel à la reprise par les salariés dans le cadre d'entreprises en difficulté et dans celui de fonds prédateurs.

Dans le cas d'entreprises saines mais sans transmission familiale possible, les salariés pourraient disposer d'un droit de reprise dans un délai raisonnable. Dans tous les cas, l'information et la formation des salariés mais aussi des autres acteurs sont décisives ainsi que le raccourcissement des délais. C'est une ouverture importante même si la discussion a montré les obstacles nombreux à sa réelle mise en œuvre du fait du droit de propriété d'une part, de la mondialisation d'autre part.

Enfin, le projet d'avis appelle à structurer une politique durable de développement de l'ESS en l'ancrant dans les régions et territoire et par des financements innovant en termes d'épargne solidaire et d'accès à la BPI en associant les organisations syndicales.

La sécurisation de la subvention comme mode de financement des associations reste un aspect décisif.

Le projet d'avis définit l'ESS comme une « *économie à part entière d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale* ». Dommage que n'aient pas pu être explorées les conditions à réaliser pour en faire un modèle alternatif à l'économie libérale financiarisée !

Malgré cette réserve et à condition que l'équilibre du projet d'avis ne soit pas modifié par les amendements, la CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Arnoult-Brill, au nom du groupe des associations et du groupe environnement et nature.

Associations et environnement et nature - Mme Arnoult-Brill

Mme Arnoult-Brill. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Chers collègues, entreprendre autrement, oui, entreprendre collectivement, c'est l'ambition qui guide depuis plus d'un siècle celles et ceux qui font l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, fort d'une adhésion populaire et d'un portefeuille ministériel, l'économie sociale et solidaire a devant elle un défi essentiel à relever : changer d'échelle.

Pour le groupe des associations, et le groupe environnement et nature, la loi sur l'économie sociale et solidaire annoncée pour 2013, doit être l'instrument du changement.

Elle doit permettre aux acteurs de l'ESS de pérenniser et surtout de développer leurs activités tout en suscitant de nouvelles initiatives (mutualistes, coopératives, associatives) et celles des fondations dans un cadre mieux défini, reconnaissant les spécificités et surtout l'identité du modèle.

La place des associations dans l'économie sociale et solidaire est particulière car souvent, les projets associatifs ne s'inscrivent pas dans le champ économique ; pour autant le projet d'avis met en lumière le poids du secteur associatif qui représente près de 80 % des emplois de l'ESS. C'est donc avec les caractéristiques propres de leur mode de production économique non lucrative que les associations s'inscrivent dans cette économie hybride qu'est l'économie sociale et solidaire.

Nos deux groupes tiennent à souligner deux éléments du projet d'avis qui constituent des avancées majeures. D'abord, le texte rappelle que l'ESS se traduit avant tout dans les statuts dont les acteurs se dotent (associations, mutuelles, fondations et coopératives) ; de plus, leur fondement s'appuie sur des valeurs en particulier la gouvernance démocratique mais pour nous plus encore la non-lucrativité sous tendue par la gestion des intéressés.

Il était important pour nos deux groupes que le projet d'avis les reconnaisse en tant que tel comme éléments constitutifs du périmètre de l'ESS. Ensuite, le projet d'avis est clair sur le fait que la démarche de l'ESS ne s'oppose ni à l'entreprise ni au marché. Elle promeut au contraire une forme originale de modèle économique qui place la personne humaine au cœur du projet.

Nous pensons que dans une conjoncture marquée par la crise, les différents modèles économiques n'ont pas vocation à entrer dans la concurrence. De ce point de vue les propositions du projet d'avis sur la reprise d'entreprise apparaissent importantes.

La reprise d'entreprise défaillante par les salariés doit être privilégiée car elle permet de préserver des emplois et l'avenir de la production en question dans notre pays. Mais il convient de sortir de la vision de la coopérative comme réparatrice des dysfonctionnements ; les salariés doivent être considérés comme des repreneurs potentiels légitimes, y compris lors de la reprise d'entreprises saines, toutefois dans les conditions détaillées dans le projet d'avis.

Il faut toutefois se donner la peine d'accompagner les projets ; là aussi le projet d'avis est ambitieux en proposant par exemple la création d'un statut transitoire de SCOP.

Enfin, dans un autre ordre d'idée le Premier ministre a également sollicité le Conseil économique, social et environnemental sur les outils à mettre en place pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire dans les territoires.

Pour le groupe des associations et le groupe environnement et nature la reconnaissance des acteurs de l'ESS est nécessaire au développement de leurs activités, les préconisations formulées en ce sens recueillent notre adhésion.

Ainsi en est-il de la reconnaissance des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. Celles-ci doivent être légitimées par une harmonisation de leurs propositions ainsi que leurs missions sur l'ensemble du territoire autour des trois éléments qui ont été rappelés par les rapporteurs : le soutien au développement économique, la promotion de l'ESS, l'observation des acteurs sur le terrain pour repérer les démarches émergentes en n'oubliant pas de mettre en évidence le fait que l'intervention des CRESS ne doit pas interférer avec le rôle essentiel qui est celui des têtes de réseaux des différentes familles de l'économie sociale et solidaire.

Bien au contraire, il s'agit pour nous de voir les CRESS, les autres acteurs, les têtes de réseaux, mettre en place des dynamiques vertueuses de renforcement mutuel.

De la même manière, nos groupes soutiennent la participation des syndicats employeurs de l'ESS, notamment de l'Usgeres, aux comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle et leur présence dans le collège des employeurs des CESER. Cette étape doit être franchie tout en gardant à l'esprit néanmoins le nécessaire approfondissement de la question de la représentativité des organisations patronales.

Enfin, nous souhaitons revenir sur la question spécifique de la relation contractuelle entre les associations ou les fondations opérationnelles et les pouvoirs publics. Il s'agit pour les associations d'un point fondamental ; nos groupes soulignent la nécessité de définir la subvention par la loi comme le mode de financement public privilégié pour soutenir les activités associatives.

À cet égard, le projet d'avis a également permis de lever un certain nombre d'idées reçues, en réaffirmant avec force que les associations ou les fondations, comme les autres acteurs de l'ESS, ne reçoivent des financements publics que lorsque les pouvoirs publics reconnaissent leur contribution à l'intérêt général. Elles ont donc besoin que l'assise juridique de la subvention soit renforcée.

Pour conclure, nous pouvons dire que la saisine du Conseil économique, social et environnemental a permis d'amorcer le dialogue sur les fondamentaux de l'ESS avec les autres composantes de la société civile, notamment, avec les acteurs économiques et sociaux habitués au raisonnement du secteur marchand. C'est là un premier pas très intéressant qui pourrait appeler à des approfondissements ultérieurs et en ce sens, Jean Grosset, tout à l'heure, ouvrait une porte.

Les groupes des associations et environnement et nature voteront ce projet d'avis, qui dessine le profil de l'économie sociale et solidaire comme un secteur économique porteur d'utilité sociale bénéfique à l'ensemble de la société sans oublier, bien entendu, de remercier la Présidente de la commission et les deux co-rapporteurs pour leur implication presque permanente.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Baltazar, au nom du groupe de la CGT-FO

CGT-FO - Mme Baltazar

Mme Baltazar. Monsieur le ministre, Monsieur le Président Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, le groupe FO se félicite en premier lieu de cette saisine relative à l'ESS, d'autant qu'aucun autre lieu ne permet aujourd'hui d'en débattre en présence de l'ensemble des acteurs, les organisations syndicales étant les grandes absentes, pour le moment, des instances où se discutent les orientations et textes relatifs à l'ESS.

À ce titre, le groupe FO soutient la préconisation du projet d'avis en faveur de la présence des organisations syndicales dans les instances de représentation de l'ESS, en particulier au conseil supérieur de l'ESS.

Le groupe FO est particulièrement satisfait de la manière dont se sont déroulés les travaux de la commission temporaire et du travail de convergence des points de vue mené par les deux rapporteurs. Le projet d'avis fait un point général sur l'ESS au-delà de la saisine gouvernementale, ce dont le groupe FO se félicite. Le groupe FO indique son intérêt pour une économie d'intérêt collectif qui ne se substituerait pas au service public et ne se transformerait pas en une économie de la charité. Il soutient la réaffirmation des valeurs, principes et pratiques de l'ESS inscrits dans les statuts des structures coopératives, mutualistes, associatives et partage la clarification qui en est faite.

Le groupe FO écarte, comme le fait le projet d'avis, l'instauration d'un dispositif de labellisation des structures et entreprises de l'ESS. La légitimité de celles-ci doit être issue de leurs statuts et pourrait être validée périodiquement par l'État. Le groupe FO veut insister sur l'exemplarité sociale interne qui doit être recherchée dans ce secteur. En effet, la qualité des emplois et des conditions d'emploi des salariés est loin d'être au rendez-vous dans un certain nombre de structures.

Concernant la reprise d'entreprises par les salariés, le groupe FO salue la clarté avec laquelle le projet d'avis pose la problématique selon que l'entreprise considérée est saine ou en difficulté. L'instauration d'un droit de reprise dans certaines situations, voire d'un droit de reprise préférentiel, paraît intéressante. Le groupe FO trouve pertinente la préconisation d'un statut transitoire de SCOP d'amorçage, mais regrette que la possibilité de constituer une majorité des droits de vote des salariés, même en l'absence de majorité au capital, n'ait pas été retenue.

S'agissant de la territorialisation de l'ESS, le projet d'avis préconise un recadrage des CRESS sur leurs missions de soutien, développement et d'observation. Nous estimons utile, comme le préconise le projet d'avis, de s'intéresser à la composition des CRESS.

Par ailleurs, pour le groupe FO, la participation des CRESS ainsi que des employeurs de l'ESS dans les CESER et autres instances territoriales préconisée par le projet d'avis doit aller de pair avec la participation des organisations syndicales aux discussions et concertations à ce niveau.

Concernant le financement des investissements des entreprises de l'ESS, comme le fait le projet d'avis, le groupe FO soutient une intervention de la BPI ainsi qu'une évaluation des aides allouées par les collectivités territoriales.

Enfin, nous soulignons avec le projet d'avis la nécessité d'articuler les politiques en matière de développement de l'ESS avec les différentes politiques sectorielles existantes, sans les subordonner à une prise en charge de missions jusqu'alors dévolues à l'action publique ou aux services publics.

Le groupe FO votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Castera, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Castera

Mme Castera. Monsieur le ministre, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, le groupe des entreprises souligne tout d'abord la qualité des débats animés par la Présidente de la commission et l'écoute dont ont fait preuve les rapporteurs, malgré un calendrier tendu. Développer et moderniser le secteur de l'ESS, à côté des autres formes d'entreprises, nous paraît souhaitable et répond à l'évolution de notre société dans laquelle les valeurs et les performances sociales, sociétales et environnementales prennent une importance croissante.

Dans le contexte gravement déprimé que nous connaissons, la recherche du maintien et de la création d'emplois constitue une priorité qui doit mobiliser sans relâche tous les acteurs du monde économique. L'économie sociale et solidaire a, de ce fait, toute sa place ; nous partageons nombre de préconisations du projet d'avis pour la rendre plus efficiente tout en restant vigilant sur les risques de distorsion de concurrence avec les autres secteurs de l'économie.

En revanche, un point central nous sépare des objectifs exprimés par les rapporteurs. Il s'agit du droit de préférence qu'ils proposent d'accorder aux salariés pour la reprise d'une entreprise saine, en l'absence de transmission familiale, ou d'une entreprise en difficulté. Améliorer l'information des représentants du personnel et des salariés sur les projets de cession, faciliter l'émergence de projets de reprise par les salariés, nous y sommes favorable. Par contre, instituer un droit de préférence pour les salariées sans tenir compte de la qualité des autres offres de reprise, et notamment de leurs conséquences sur l'emploi et le développement de l'entreprise, n'est pas acceptable.

Instituer un droit de reprise préférentiel allant à l'encontre du principe de la mise en concurrence des offres ne peut davantage être admis. D'ailleurs, on doit s'interroger, et vous l'avez fait, Monsieur le ministre, sur la validité juridique du droit de reprise préférentiel au regard du droit de propriété et de la liberté du commerce.

Dans ces conditions, le groupe des entreprises ne votera pas le projet d'avis. Ceci est d'autant plus dommage que l'intitulé de cet avis « *entreprendre autrement* » ouvrait des perspectives innovantes. Nous aurions voulu nous associer à une approche plus équilibrée, dans l'intérêt général, et regrettons cette occasion manquée.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Grard, du groupe des personnalités qualifiées. Ayant dû partir, son intervention sera lue par M. Hochart.

Personnalités qualifiées - M. Hochart

M. Hochart. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, j'ai donc le plaisir de lire la déclaration que souhaitais prononcer ma collègue, Mme Grard, qui a du malheureusement partir.

Un grand merci, Messieurs les rapporteurs, pour votre travail. Je voterai l'avis présenté aujourd'hui car je suis convaincue que, dans la conjoncture actuelle, l'économie sociale et solidaire a un rôle primordial à jouer pour l'accès de tous à un emploi.

Je considère, en effet, que la finalité de l'économie sociale et solidaire est de répondre à cette exigence démocratique inscrite dans la constitution d'octobre 1946 : « *Chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi* ».

Le sérieux de votre projet d'avis, Messieurs les rapporteurs, est évident. Il est d'une haute technicité et, pour être franche, je l'ai même trouvé un peu trop technique. S'il est important de mieux comprendre, pour les améliorer, la mécanique et les rouages de l'économie sociale et solidaire, encore faut-il s'assurer qu'une fois bien « huilée », celle-ci va effectivement permettre à des hommes et des femmes d'accéder à une sécurité financière et à un emploi avec lesquels ils pourront vivre décemment.

N'est-il pas paradoxal, par exemple, que de grandes mutuelles ou coopératives se réclamant de l'économie sociale et solidaire n'aient pas hésité à détruire des emplois peu qualifiés en remplaçant des standardistes par des serveurs vocaux, autrement dit, en remplaçant des travailleurs, pères et mères de familles, par des machines ?

Il ne suffit donc pas d'affirmer, comme le fait à juste titre le projet d'avis dans son introduction, que l'Économie sociale et solidaire *crée de la richesse en mettant l'humain au cœur de l'activité*. Encore faudrait-il que l'économie sociale et solidaire, au nom de ses valeurs affirmées, relève concrètement un certain nombre de défis pour donner vraiment la priorité à l'humain. Par exemple :

- devant cette réalité que tous les employés n'ont pas la même « productivité », de par leurs capacités ou leurs compétences acquises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ne devraient-ils pas toujours pratiquer la modération salariale pour que les moins « productifs » puissent conserver leur emploi et un salaire décent ?
- l'économie sociale et solidaire ne devrait-elle pas s'interdire l'externalisation des tâches non directement lucratives, comme par exemple le gardiennage ou le ménage, qui sont confiées à des sociétés où les conditions sont souvent très difficiles et le travail émietté ?
- l'économie sociale et solidaire ne devrait-elle pas systématiquement pratiquer des échelles de salaire réduites comme certains de ses membres le font déjà, afin de dégager des marges financières pour embaucher, ce qui permettrait, en outre, de relâcher un peu la pression sur les salariés en poste ?
- enfin, l'économie sociale et solidaire ne devrait-elle pas développer des méthodes de recrutement moins sélectives permettant aux personnes de faire leur preuve plutôt que de les juger sur un CV ou un entretien d'embauche, excluant d'avance toute une frange de chômeurs ?

Ce projet d'avis répondait à une demande assez technique du Premier ministre sur l'économie sociale et solidaire. Il m'a semblé toutefois important d'en rappeler la finalité humaine. Ainsi, alors que son association pour le droit à l'initiative économique a contribué à pérenniser 80 000 entreprises et à générer 107 000 emplois à ce jour, Maria Nowak affirme que sa plus grande réussite est d'avoir démontré la capacité de création et la formidable richesse d'idées des chômeurs et allocataires du RSA.

C'était la déclaration de Marie-Aleth Grard, représentante d'ATD quart-monde au CESE.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Graz, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Graz

Mme Graz. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Cher Patrick, Cher Jean-Marc, mes Chers collègues, non spécialiste du secteur, j'ai découvert à l'occasion de nos travaux en commission, que l'économie sociale et solidaire peut me concerner au quotidien. Je ne citerai là que ma mutuelle. Elle est une économie à part entière qui compte de nombreux sociétaires parmi nous. J'ai donc pris le parti d'illustrer les motifs de mon vote par un exemple concret en vous parlant du secteur économique de l'ESS dans le pays Voironnais.

À l'instar de la réussite de Pôle Sud qui a redynamisé Romans, laissée sinistrée après le départ de plusieurs entreprises et en particulier celle de la chaussure, le pays Voironnais a entrepris de mettre en œuvre un projet de territoire qui prévoyait en 2011 de mieux accompagner tous les secteurs économiques en ayant le souci de la compétitivité.

Il a été intégré que le soutien du développement du secteur de l'ESS était un des points contribuant à conforter des capacités de développement économique. Par ailleurs, le contexte de la crise financière et la suppression de la taxe professionnelle obligeaient à adapter les interventions dans l'ensemble des actions et tout particulièrement dans le domaine économique.

La question de l'emploi étant centrale, les responsables du projet ont favorisé toutes les pistes susceptibles de les conduire vers le développement de celui-ci. L'économie sociale et solidaire en représente une, dans la mesure où la dynamique de croissance de l'emploi sur les six dernières années y a été très importante et que globalement ce secteur résiste mieux à la crise, vous l'avez confirmé, Monsieur le ministre.

En effet, l'ESS contribue avec les acteurs concernés à construire des réponses adaptées aux mutations démographiques, économiques et sociales des territoires. Elle montre que l'on peut faire de l'économie autrement en s'appuyant sur les valeurs et principes qui la fondent. Elle redonne du sens et nous rappelle une vérité première : l'homme est le but, l'économie est le moyen.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'opposer l'économie classique à l'économie sociale et solidaire ni de prétendre que cette dernière doit devenir la seule forme d'entreprenariat, car il y a des entreprises qui ne peuvent être de l'ESS. On doit assurément les considérer comme complémentaires, mais force est de constater que l'économie sociale et solidaire constitue un gisement d'emplois considérable et que dans bien des domaines elle comble en partie les carences actuelles de l'économie classique.

En ancrant les activités dans les territoires et dans la proximité, elle est présente dans tous les domaines de notre vie quotidienne. De ce fait, elle offre des opportunités pour toutes les générations, toutes les qualifications, pour les non-diplômés, les actifs les plus âgés, les femmes en situation de précarité, les chômeurs et les personnes handicapées.

Ces constats étant posés, le développement de l'économie sociale et solidaire ne doit pas se faire dans la contrainte, mais dans la concertation et le débat. Tout le monde doit y retirer un avantage. Une sérieuse étude de faisabilité doit être réalisée, la mutualisation des moyens techniques et humains prévue. La culture de l'économie sociale et solidaire doit se faire en dehors de tout dogme et de toute concurrence. Les rapporteurs, par leur écoute et la qualité de leur travail ont pris en compte ces considérations importantes pour moi. Je voterai le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Duchemin, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Duchemin

M. Duchemin. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, le projet d'avis délimite bien le périmètre de l'ESS de manière globale. Cependant, la CFDT regrette qu'il ne définisse pas les champs respectifs de l'économie sociale et de l'économie solidaire. L'économie solidaire dispose d'agréments ouvrant droits à des financements spécifiques via l'épargne solidaire comprenant l'épargne salariale. Pour la CFDT ce modèle, qui répond à des besoins précis, doit être préservé. La CFDT considère pertinente l'approche par les statuts qui doivent être précisés par la loi et intégrer des règles sociales et de dialogue social.

Aussi, pour la CFDT, Monsieur le ministre, l'instauration d'un label ou dispositif volontaire de reconnaissance ne présente pas d'intérêt. Le projet d'avis demande au secteur de marquer des progrès en matière de qualité des emplois et d'amélioration des conditions de travail. C'est nécessaire, en particulier dans le secteur de l'aide à la personne et du médicosocial.

Pour la CFDT, une évolution positive et concertée de la situation des salariés participerait de la modernisation préconisée par la saisine. La CFDT rappelle la nécessité d'une réforme pour la représentativité des employeurs comme le préconise le projet d'avis. Dans le secteur de l'ESS, elle permettrait de rendre normatif l'ensemble des accords paritaires majoritairement signés, mais pas toujours appliqués.

La reprise d'entreprise par les salariés, doit être utilisée avec prudence et inclure un véritable accompagnement des repreneurs. Le projet d'avis stipule avec justesse que l'investissement des salariés repreneurs doit être sécurisé et garantit. Pour la CFDT, il s'agit d'un point essentiel qui aurait mérité d'être repris dans la synthèse.

La CFDT est favorable au droit de reprise préférentiel pour les salariés, comme préconisé dans le projet d'avis. La CFDT attire l'attention sur la nécessité de concilier la logique communautaire d'inspiration libérale avec les spécificités, notamment françaises tenant compte des objectifs de l'ESS.

Enfin, la CFDT se félicite des préconisations du projet d'avis sur l'association des organisations syndicales aux procédures de l'utilisation des financements publics. La modification des règles de gouvernance différenciées des IRP, l'obligation d'information anticipée des salariés sur tout projet de cession de leur entreprise.

La CFDT s'en félicite car ces préconisations font écho à l'accord du 11 janvier 2013 pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés, en particulier la révision des procédures d'information/consultation des salariés sur les options stratégiques des entreprises, ainsi que sur la place des salariés dans les conseils d'administration. Pour ces raisons, la CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, tout d'abord, la mise en place d'un ministère rattaché à l'économie des finances a été pour nous une forme de reconnaissance et l'on se plaît à le souligner.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que le groupe de la coopération a travaillé étroitement à soutenir les rapporteurs et, globalement, nous soutenons ce projet d'avis, tant pour ce qui touche des aspects du constat que de la définition de ce qu'est l'économie sociale et solidaire. Cela permettra d'apporter un éclairage quant à la philosophie sur ce qu'est l'économie sociale et solidaire, la seule approche du statut importe beaucoup. C'est là un point important.

Je voudrais cependant attirer votre attention - et, dans le fond, puisque nous avons le ministre, autant en abuser, l'utiliser ! - sur deux points essentiels.

Ce qui touche tout d'abord la reprise par les salariés a fait l'objet d'un vaste débat. Il y avait un texte initial ; celui-ci a évolué. D'ailleurs, il faut se féliciter du fait que la plupart des intervenants ont noté l'effort qu'ont fait les rapporteurs dans ce sens-là et il faut les en remercier.

À ce sujet, on a évoqué la notion du droit de propriété. Rappelons (nous qui connaissons bien le marché foncier) que dans les lois de 1962 - portées par Edgar Pisani, ministre de l'agriculture - sous la pression des jeunes agriculteurs a été mis en place un droit de préemption pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Jean Gabin, voulant acheter une ferme, a dû en passer par là et accepter le fait qu'un jeune puisse être nommé par la SAFER à la place de celui qui avait plus de moyens.

Figurez-vous que, depuis lors, ce droit de préemption n'est pratiquement plus utilisé parce qu'il a contribué à moraliser le marché... Quelque part, surtout dans les nuances actuelles dont on a parlé tout à l'heure - un amendement de l'UNSA va dans ce sens -, on doit pouvoir réussir finalement à moraliser un marché ; naturellement, cela devrait pouvoir se faire si l'arme existe. Donc nous plaidons dans ce sens.

Deuxième point sur lequel je voudrais insister, pour en terminer : la notion de groupe coopératif.

Il faut se féliciter que - les rapporteurs l'ont souligné - on soit sorti du misérabilisme, du « *small is beautiful* », etc.

Monsieur le ministre, il y a parfois comme une incompréhension. Votre collègue du gouvernement, en charge de l'agroalimentaire, que nous connaissons bien, ou de l'agriculture, nous pousse à la création, dans le monde paysan et ailleurs, d'unités importantes et au regroupement des coopératives pour être plus forts à l'export.

À côté de cela, nous avons, notamment pour ce qui concerne la concurrence - vous êtes ministre aussi de la consommation - l'autorité de la concurrence, qui a une conception des règles communautaires beaucoup plus restreinte.

Nous avons des exemples dans le nord de la France de coopératives qui risquent d'être menacées de fermeture suite à des problèmes liés à une concentration réalisée pour être meilleur sur le marché.

Je voudrais en terminer par un point tout simple : il faut que, sur ce sujet, nous nous rencontrions pour en parler car, dans le fond, pour être plus fort ensemble, certes, il faut avoir des groupes coopératifs, mais il ne faut pas être remis en cause par des autorités qui ont une vision restreinte des règles communautaires. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur Verdier.

La parole est à Mme Couvert, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couvert

Mme Couvert. Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous sommes particulièrement sensibles à la reconnaissance et à la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire. Entreprendre autrement, dans le cadre d'un système coopératif et participatif, placer l'humain au cœur de l'économie, représente pour la CFE-CGC un modèle viable et fiable qu'il convient d'encourager et de reconnaître.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est une opportunité et un vivier pour la création d'emplois non délocalisables. Une récente étude de l'APEC souligne l'intérêt des jeunes diplômés pour les structures de l'économie sociale et solidaire malgré des niveaux de salaires inférieurs. C'est bien le signe

d'une adhésion à une culture d'entreprise ancrée dans son territoire où les emplois sont durables et non délocalisables. Cela pourrait contribuer à fournir des réponses aux questions du stress et des risques psychosociaux.

L'économie sociale et solidaire est une chance et un atout pour notre économie. Deux cent mille emplois sont détruits chaque année car il n'y a pas de repreneurs pour certaines entreprises. Faciliter les projets de reprise en SCOP par les salariés est une préconisation majeure et un des volets du futur projet de loi que la CFE-CGC soutient activement. Nous défendons la mise en place d'un droit préférentiel accordé aux projets portés par les salariés en cas de cession ou, dans le cadre d'une restructuration, avec une possibilité de montée progressive au capital. C'est l'opportunité pour les cadres et l'encadrement de passer du statut de salarié à celui de chef d'entreprise, et pour les seniors, de retrouver des perspectives de carrière.

La CFE-CGC émet néanmoins une réserve sur la solution transitoire proposée dans l'avis : permettre à des associés extérieurs de détenir à plus de 50 % le capital de l'entreprise pendant cinq à dix ans nous parait enfreindre sérieusement les spécificités du modèle SCOP. Le fait que ces associés puissent avoir une rémunération fondée uniquement sur leurs apports de capital nous semble contraire à l'esprit même et à la philosophie des SCOP.

Nous ne nions pas la difficulté de trouver des financements pour la reprise, mais il était plus opportun, pour la CFE-CGC, de développer et de consolider les autres sources de financement proposées dans cet avis.

Pour faciliter l'augmentation rapide des coopérateurs dans le capital, des prêts spéciaux à taux réduits pourraient être obtenus. Les banques coopératives et mutualistes pourraient être sollicitées. La réduction du taux pourrait être partiellement prise en compte par une bonification de l'État.

Ce sont autant de freins à la reprise alors que nous sommes convaincus qu'il convient, au contraire, de faciliter et encourager les passerelles entre les statuts de salariés et d'entrepreneurs pour contribuer à relancer la croissance en France.

Enfin, compte tenu de son importance, du nombre de salariés qu'il représente, il est indispensable de clarifier la représentativité de ce secteur. Dans une perspective de dialogue social constructif et responsable, de négociations d'accords multiconfessionnels, la question de la représentativité des employeurs se pose aujourd'hui avec encore plus d'acuité.

La CFE-CGC soutient, sous réserve de la question de la transition, les propositions pertinentes et déterminantes de ce projet d'avis, qu'elle votera.

Nous tenons à remercier à la fois les rapporteurs et la Présidente de la commission pour la qualité des débats et le contenu de ce projet.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lédée, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Lédée

M. Lédée. Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Messieurs les rapporteurs, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le groupe de l'Outre-mer a suivi avec une grande attention le déroulement des travaux de notre commission temporaire et nous avons apprécié l'écoute accordée à la situation parfois particulière de nos territoires.

Nous l'avons dit dès le début des travaux : si la réalité de l'économie sociale et solidaire en Outre-mer ne diffère pas beaucoup de celle de la métropole en termes d'activité et d'emplois, il n'en demeure pas moins que le caractère insulaire de la plupart des territoires ultramarins appelle un examen attentif de ce dossier.

C'est pourquoi, et vous le rappelez dans le texte qui nous est soumis aujourd'hui, Messieurs les rapporteurs, le législateur devra être vigilant en ce qui concerne l'applicabilité automatique en Outre-mer des mesures qui seront inscrites dans la loi.

Nous avons souligné en effet au cours des travaux que, pour l'heure, seuls les quatre départements d'Outre-mer se sont dotés d'une chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas le cas dans les autres collectivités. S'agit-il d'un problème lié aux statuts et aux textes réglementaires qui régissent ces collectivités ?

Cet outil nous semble cependant indispensable à la consolidation et au développement de l'économie sociale et solidaire dans chaque territoire.

Il conviendra donc d'inciter les responsables concernés à prendre les initiatives qui conviennent afin de combler ce manque.

Plus qu'ailleurs peut-être, l'économie sociale et solidaire occupe une place prépondérante et joue pleinement son rôle de pourvoyeur d'emplois au même titre que l'économie classique.

Mais en même temps, elle est soumise aux mêmes difficultés et connaît la même fragilité que l'ensemble des structures économiques de nos territoires. Elle souffre également d'un manque de reconnaissance évident et nous nous réjouissons que le projet de loi actuellement en préparation envisage de mieux faire connaître les caractéristiques propres à l'économie sociale et solidaire ainsi que les valeurs particulières qui la soutiennent.

Nos territoires, c'est connu maintenant, affichent un taux de chômage plus important qu'en métropole, en particulier pour nos jeunes, qu'ils soient peu formés ou titulaires d'un diplôme qualifiant.

Or, les secteurs de l'économie sociale et solidaire proposent souvent des emplois liés à l'innovation et à la valorisation de l'individu, qui sont donc très accessibles aux jeunes.

C’est vrai, vous avez raison, Messieurs les rapporteurs, il faut cesser de considérer l’économie sociale et solidaire comme une économie de la réparation et l’inscrire définitivement dans le champ de l’économie globale puisqu’elle favorise l’épanouissement et le progrès de l’être humain.

Nous pensons que la loi qui est en préparation peut concourir à cet objectif et répondre à un certain nombre de problématiques qui se posent plus particulièrement en outre-mer.

L’ensemble de vos préconisations, Messieurs les rapporteurs, nous semble pertinent. Nous faisons nôtre ces propositions, notamment celles qui prônent la modernisation des modèles actuels en vue de faciliter la transmission de l’entreprise ou encore le renforcement des dispositifs permettant une meilleure implantation de l’économie sociale et solidaire dans les territoires, et plus particulièrement en Outre-mer.

C’est pourquoi notre groupe votera le texte qui nous est proposé aujourd’hui.

(Applaudissements)

M. le Président. L’ensemble des groupes s’étant exprimé, la discussion générale est close.

Mes Chers collègues, deux amendements ont été déposés sur le projet d’avis présenté par MM. Lenancker et Roirant.

Je vous propose de suspendre la séance afin de permettre leur examen par la commission temporaire.

(Suspendue à 17 heures 40, la séance est reprise à 17 h 55)

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

M. le Président. Deux amendements ont été déposés sur le projet d’avis et examiné par la commission temporaire. *(Cf. annexe au présent compte-rendu)*

Amendement n°1. Cet amendement, déposé par le groupe de la CGT, a reçu un avis favorable de la commission temporaire.

Amendement n°2. Cet amendement, déposé par le groupe de l’UNSA, a été retiré.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes Chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 165
- Ont voté pour : 125
- Ont voté contre : 22
- Se sont abstenus : 18

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis.

Mme Dupuis, Présidente de la commission temporaire. Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé au sein de cette commission temporaire et dire tout le plaisir qui a été le mien à travailler avec les deux rapporteurs. Cela a été l'occasion d'une réunion intersyndicale. C'est une procédure peu utilisée dans notre CESE, il serait bon de la renouveler de temps en temps car elle permet une expression non pas uniforme, mais commune sur des sujets intéressants.

M. le Président. Je vous remercie, Madame la Présidente.

J'ai cru comprendre, Monsieur le ministre, que vous aviez reçu un soutien important de notre part pour porter ce débat à l'échelon national et européen. Au nom du CESE, je tiens à vous remercier pour la constance de votre présence. Non seulement vous avez souhaité entendre les rapporteurs, mais vous avez également souhaité entendre la diversité des groupes dans leur appréciation positive ou négative. C'est une très grande plus-value pour le CESE.

M. Hamon, ministre délégué après du ministre de l'Économie et des finances, chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la consommation. Merci Monsieur le Président. Je serai extrêmement bref, Monsieur le Président. Ce qui me réjouit, en plus de l'adoption de ce projet d'avis, c'est le fait que je n'ai entendu aucune intervention totalement négative à l'égard de ce projet, et donc, des orientations qui pourraient être prises par le gouvernement dans le projet de loi que je défendrai.

Des avis positifs ont conduit un grand nombre de groupes à voter favorablement et je m'en réjouis. D'autres, plus nuancés, se sont abstenus ou ont choisi de voter contre, en avançant des arguments qui étaient des arguments balancés. C'est une invitation pour le gouvernement et moi-même à poursuivre le travail à partir de vos préconisations.

Nous n'avons pas abordé un des « plats de résistance » de ce texte qui va, je n'en doute pas, nous amener à nous retrouver : la définition de l'économie sociale et solidaire. Nous nous retrouverons là-dessus. Pour moi, et je le dis sans aucune flagornerie, il est très précieux d'entendre vos nuances, vos prises de position et le soin avec lequel vous avez voulu exprimer, sur certains points, des nuances, un engagement ou une adhésion plus forte sur tel ou tel aspect.

Nous avons un travail important devant nous. Je salue le fait que chacun des groupes ait considéré ou jugé important de dire aujourd'hui que le développement de l'économie sociale et solidaire était un axe important à partir duquel nous pouvions apporter une réponse en termes d'activités économiques, en termes d'emplois et une contribution utile au redressement du pays.

C'est très modestement que je tiens à vous adresser, Messieurs les rapporteurs, mes remerciements, à vous Monsieur le Président ainsi qu'à l'ensemble des groupes, mes remerciements pour la qualité de la contribution qui est la vôtre à la préparation de ce texte de loi, et plus généralement, des politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur le ministre, nous vous remercions. Nous avons pris bonne note que vous souhaitiez que chacun et chacune d'entre nous se sente responsable de la situation économique qui est la nôtre et des défis que nous devons relever. Il ne s'agit pas d'opposer un statut à un autre, mais au contraire de créer des synergies.

La séance est levée.

*

* *

La séance est levée à 18 heures 05.

Prochaine séance le mercredi 23 janvier 2013 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire*

Amendement n° 1 Déposé par le groupe de la CGT Page 4 - après la ligne 11 - ajouter un tiret ainsi rédigé : « - définir les modalités permettant d'associer dans les CRESS les organisations syndicales au développement de l'ESS sans substitution aux instances de négociations sociales ».
Amendement n° 2 Déposé par le groupe de l'UNSA Page 31 - remplacer les lignes 23 à 29 par le texte suivant : « Si une entreprise est reconnue apte à poursuivre son activité, dans le cas où le tribunal de commerce constaterait une opération de reprises susceptible d'altérer l'intégrité de l'entreprise et donc sa viabilité en proposant une segmentation fondée sur l'unique objectif d'augmenter artificiellement la seule rentabilité financière, le CESE préconise que soit appliqué un droit de reprise préférentiel des salariés ».

Annexe 2 : Suite donnée par la commission temporaire aux amendements déposés sur le projet d'avis *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire*

Amendement n° 1 Cet amendement déposé par le groupe de la CGT a reçu un **avis favorable** de la commission. Il est ainsi rédigé : Page 4 - après la ligne 11 - ajouter un tiret ainsi rédigé : « - définir les modalités permettant d'associer dans les CRESS les organisations syndicales au développement de l'ESS sans substitution aux instances de négociations sociales ».
Amendement n° 2 Cet amendement déposé par le groupe de l'UNSA est retiré.

Annexe 3 : *Présentation du budget du Conseil économique, social et environnemental - Exécution du budget 2012* - Diaporama illustrant les propos de M. Philippe Le Clézio, questeur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les principales évolutions de 2012

- Hors charges à payer 2010 une stabilité des dépenses de fonctionnement entre 2011 et 2012
- Une forte croissance des recettes de valorisation
- Des dépenses d'investissement égales à la subvention de l'Etat
- Des dépenses de personnel en baisse et une croissance des dépenses du budget Indemnités du fait de la nomination des personnalités associées

2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Recettes

- Elles sont constituées essentiellement des dotations budgétaires pour un montant total de 37,4 M€
- S'y ajoutent les recettes de valorisation pour un montant de 2,2 M€, soit 5,5%

3

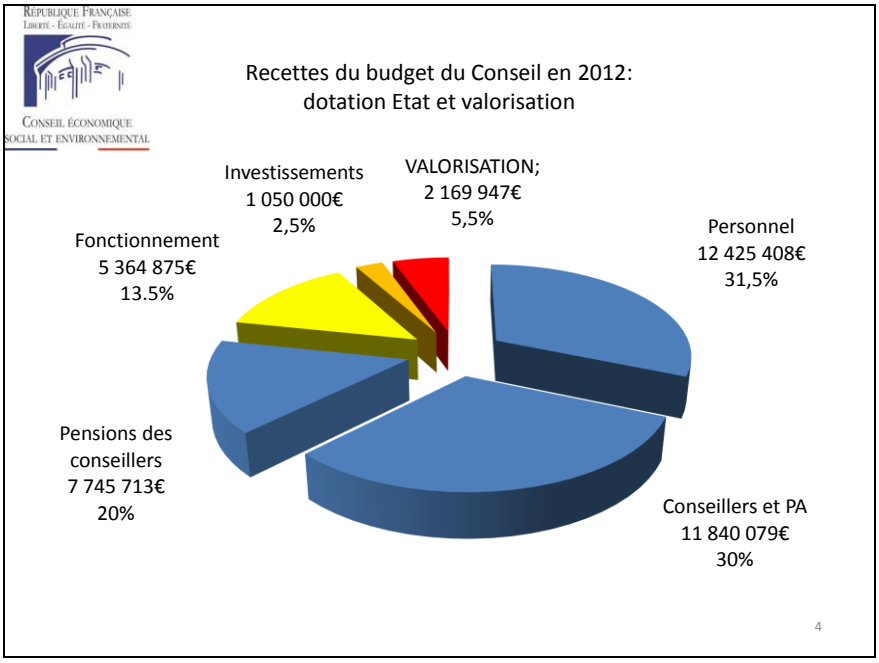
Recettes du budget du Conseil en 2012:
dotation Etat et valorisation
Investissements
1 050 000€
2,5%
VALORISATION;
2 169 947€
5,5%
Fonctionnement
5 364 875€
13.5%
Personnel
12 425 408€
31,5%
Pensions des
conseillers
7 745 713€
20%
Conseillers et PA
11 840 079€
30%
4

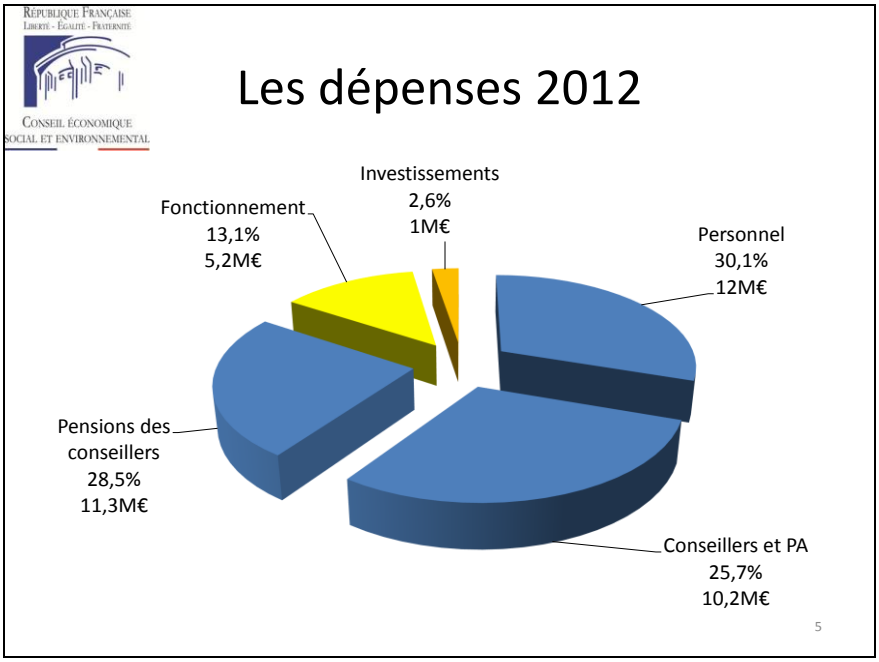
Les dépenses 2012
Investissements
2,6%
1M€
Fonctionnement
13,1%
5,2M€
Personnel
30,1%
12M€
Pensions des
conseillers
28,5%
11,3M€
Conseillers et PA
25,7%
10,2M€
5

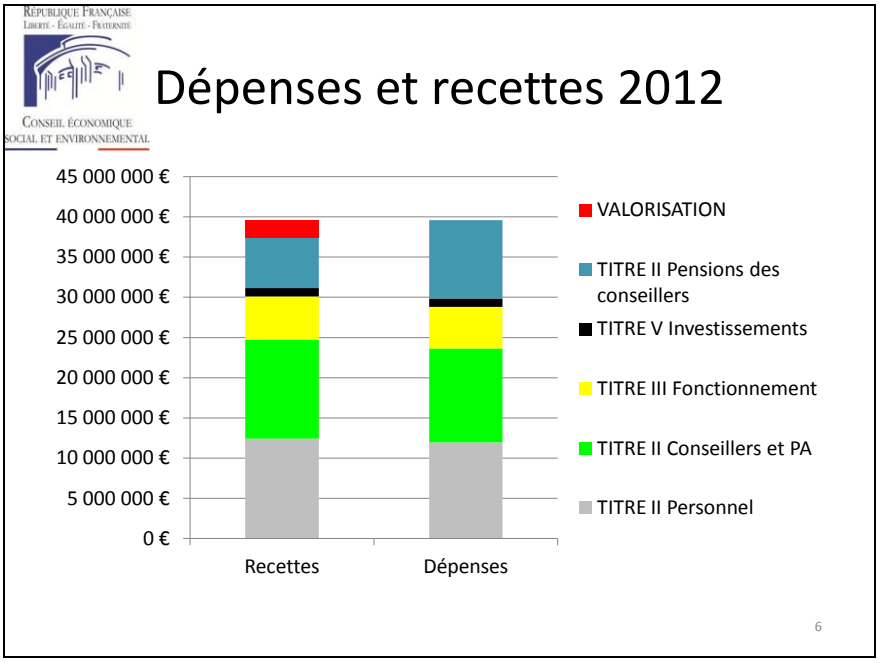
Dépenses et recettes 2012
45 000 000 €
40 000 000 €
35 000 000 €
30 000 000 €
25 000 000 €
20 000 000 €
15 000 000 €
10 000 000 €
5 000 000 €
0 €
Recettes
Dépenses
VALORISATION
TITRE II Pensions des conseillers
TITRE V Investissements
TITRE III Fonctionnement
TITRE II Conseillers et PA
TITRE II Personnel
6

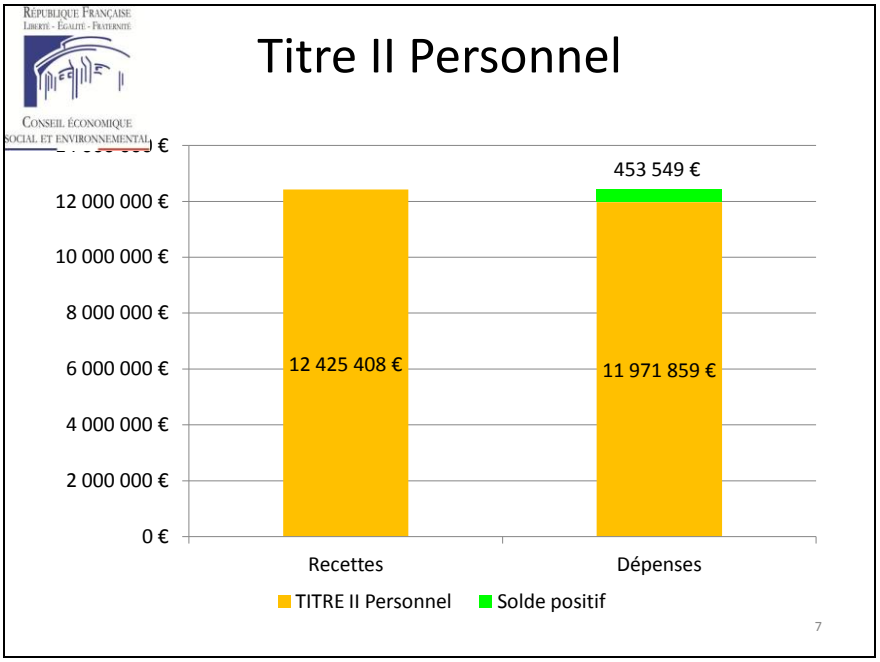
Titre II Personnel
12 000 000 €
10 000 000 €
8 000 000 €
6 000 000 €
4 000 000 €
2 000 000 €
0 €
12 425 408 €
453 549 €
11 971 859 €
Recettes
Dépenses
TITRE II Personnel
Solde positif
7

Evolution des dépenses de personnel entre 2011 et 2012

2011	2012	2012/2011
12 186 982 €	11 971 859 €	- 1,77 %

8

Titre II Indemnités

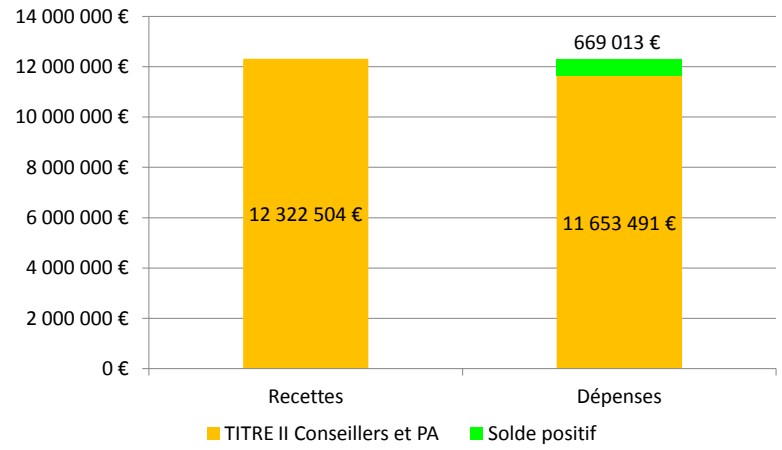

9

Evolution des indemnités des conseillers et personnalités associées

2011	2012	2012/2011
11 505 434 €	11 653 491 €	+ 1,29 %

10

Titre III Fonctionnement

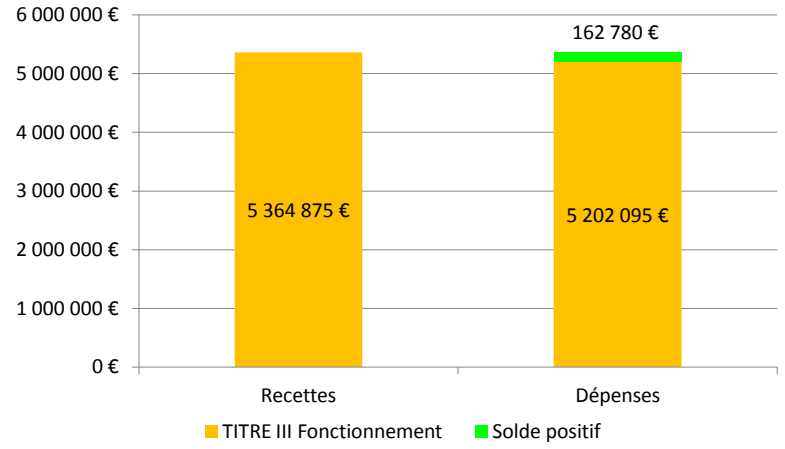

11

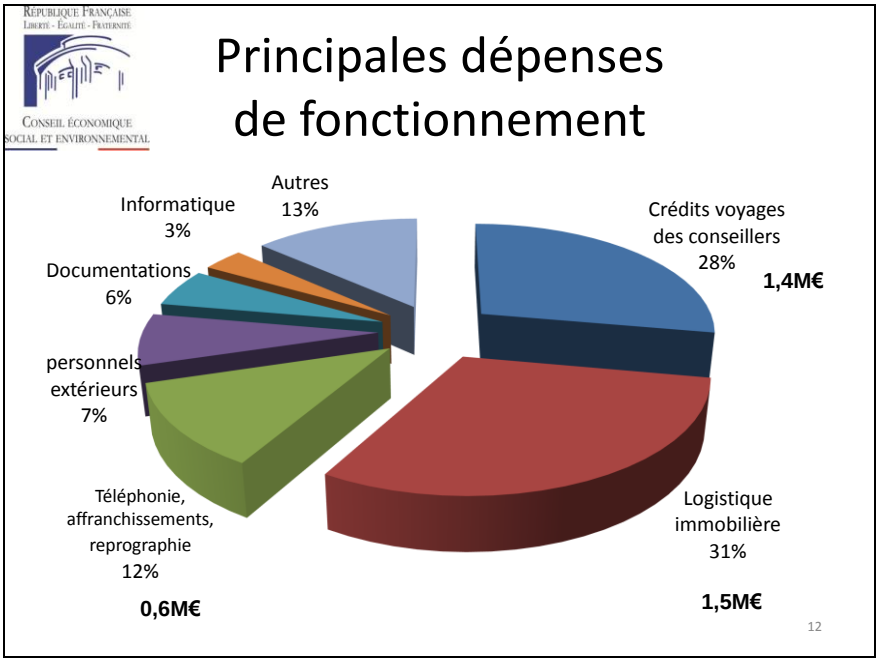
Principales dépenses de fonctionnement
Autres 13%
Informatique 3%
Documentations 6%
personnels extérieurs 7%
Téléphonie, affranchissements, reprographie 12%
0,6M€
Crédits voyages des conseillers 28%
1,4M€
Logistique immobilière 31%
1,5M€
12

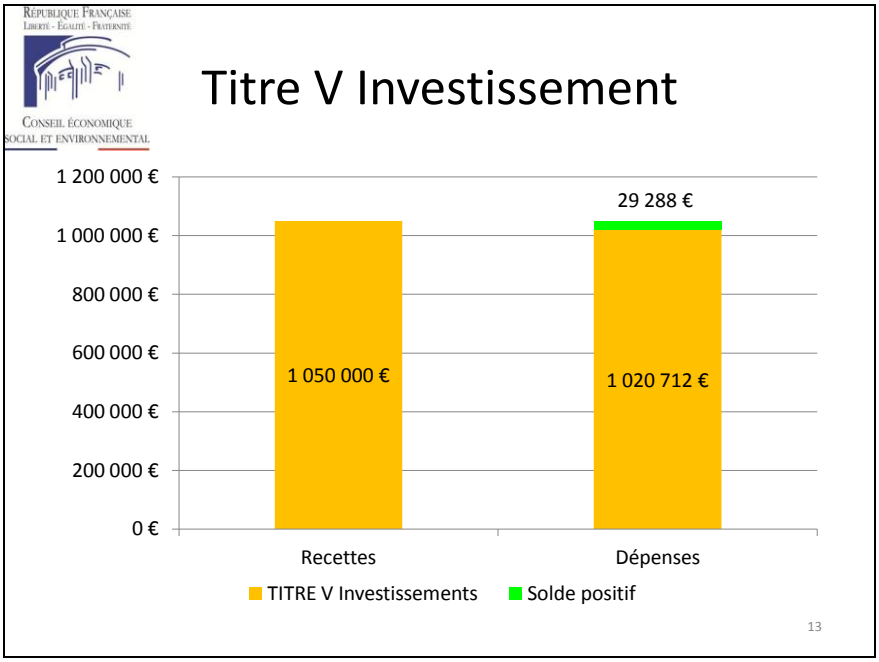
Titre V Investissement
1 200 000 €
1 000 000 €
800 000 €
600 000 €
400 000 €
200 000 €
0 €
1 050 000 €
29 288 €
1 020 712 €
Recettes
Dépenses
TITRE V Investissements
Solde positif
13

Titre V Investissement

•Le CESE dispose d'une dotation annuelle de l'Etat de 1 050 000 €

•Il en a utilisé 1 020 712€ en 2012 et disposait donc de **29 288€** en fin d'année

•Les dépenses correspondent principalement, d'une part, à l'amélioration du traitement d'air et du chauffage et, d'autre part, à la fin de programme sono-vidéo de l'hémicycle

14

Bilan de l'année 2012 sur le plan budgétaire

M€	TITRE II			TITRE III	TITRE V
	Conseillers	Personnel	Retraites	Fonctionnement	Investissement
LOI DE FINANCES	12,32	12,42	7,74	5,36	1,05
DEPENSES	11,65	11,97	7,74	5,20	1,02
DISPONIBLE	**0,67**	**0,45**	**0,00**	**0,16**	**0,03**

Soit au total : + 1, 31 M€

15

Le financement de la Caisse de retraite en 2012 en M€

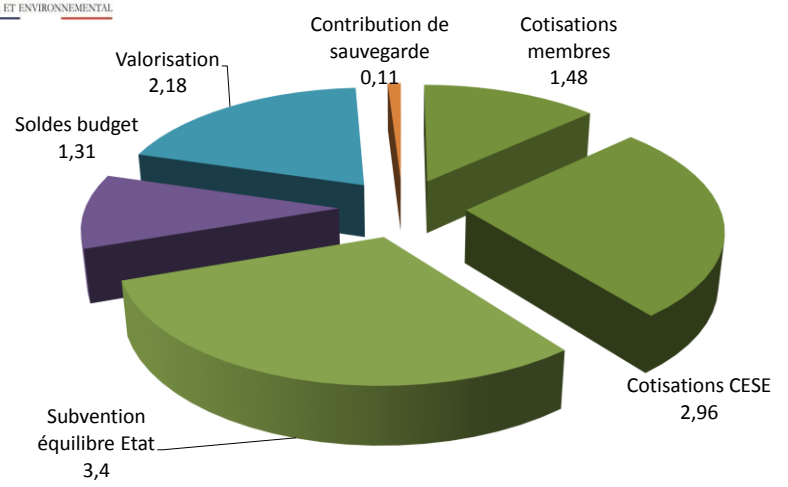

16

Caisse de retraite des conseillers

Le besoin de financement des pensions des conseillers s'élève au total à **11 331 706 €**

Le Conseil a disposé en 2012 de : **7 847 276 €**

- 1 482 425 € (cotisations des membres)
- 2 964 851 € de cotisations « patronales »
- 3 400 000 € de subvention de l'Etat
- 112 327 € de contribution de sauvegarde

Dotation Budgétaire 7,74M€

Soit un reste à financer de 3 484 430 €

17

Caisse de retraite des conseillers

Pour financer ce reste,

il a été décidé d'affecter à la caisse de retraite

- l'ensemble des soldes positifs de la loi de finances, soit **1,31 M€**
- La totalité des recettes de valorisation, soit **2,18 M€**

et d'affecter **0,01 M€** au fonds de réserve

18

Caisse de retraite des conseillers

Explications

Le seul poste budgétaire susceptible de recevoir les soldes positifs d'un titre est le poste Investissements. Or, du fait des avances déjà consenties au maître d'œuvre, ce transfert n'était pas nécessaire. Par ailleurs, la Cour des comptes a demandé au Conseil de cesser cette pratique d'avance.

S'agissant des recettes de valorisation, le bureau a décidé en 2011 d'affecter 0,5 M€ de son produit à la caisse de retraites de 2012 à 2017 puis 1 M€ à partir de 2018, le solde étant destiné aux investissements, avant que la totalité des recettes soit versée à la caisse à partir de 2021 quand le programme d'investissement sera achevé.

19

Caisse de retraite des conseillers

Eu égard au faible montant des investissements en 2012 et dans l'incapacité de provisionner pour les années futures (injonction de la Cour des Comptes), il a été décidé de verser la totalité des recettes de valorisation à la caisse de retraites. Dès lors, on peut considérer le versement de 2012 comme une avance sur les versements à effectuer les prochaines années.

Ces versements, d'un montant total de 3,41 M€ à la caisse de retraite ont conduit à ne pas recourir au fonds de réserve dont le montant s'élève à

9 350 000€ au 31 décembre 2012

20

Annexe 4 : *Présentation du budget du Conseil économique, social et environnemental - Le budget 2013* - Diaporama illustrant les propos de Mme Rose Boutaric, questeur

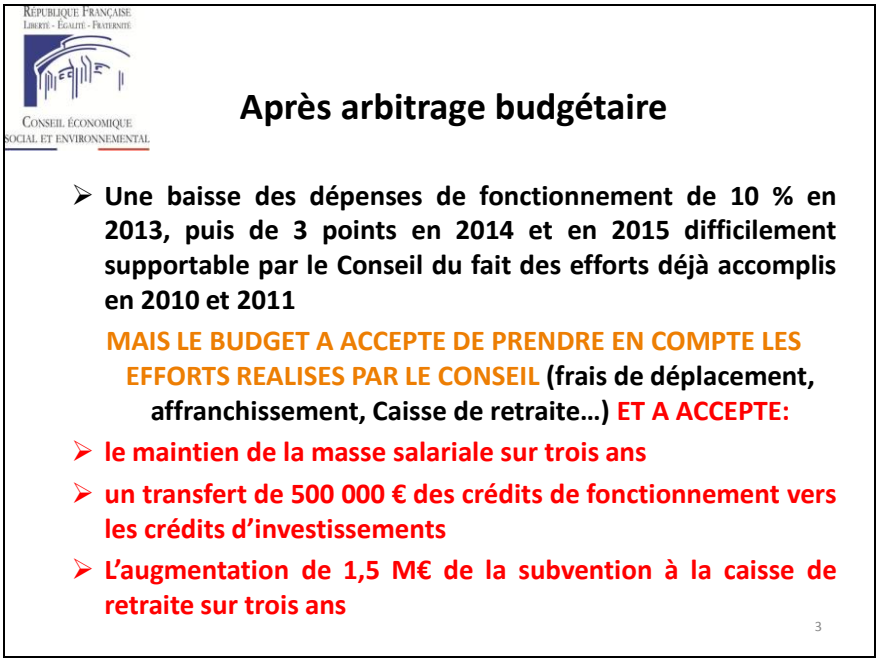

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Dotation budgétaire 2013

Autorisations de paiement LFI 3013	2012	2013	Ecart
Titre II Rémunérations	**31 011 200**	**32 740 217**	**+ 1 729 017**
➢ Personnel	12 425 408	12 654 425	+ 229 007
➢ Indemnités conseillers et PA	12 322 504	12 322 504	0
➢ Pensions	6 263 288	7 763 288	+ 1 500 000
Titre III Fonctionnement	**5 364 875**	**4 365 000**	**- 999 875**
Titre V Investissement	**1 050 000**	**1 550 000**	**+ 500 000**
Titre VI Intervention (réserve parl.)	**47 500**	**50 000**	**+ 2 500**
TOTAL	**37 473 575**	**38 705 217**	**+ 1 231 642**

Levée de la réserve de précaution

- En début d'année, le CESE est dispensé de l'application de la réserve de précaution qui aurait pu atteindre un montant de 560 000€
- Sans préjudice d'une éventuelle régulation budgétaire en cours d'année

5

Dotation budgétaire 2013

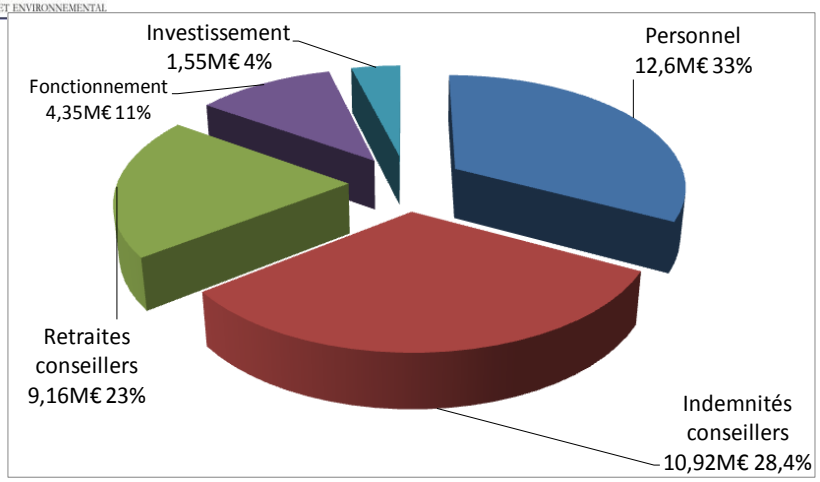

6

Le budget 2013

Auxquelles s'ajoutent les recettes de valorisation estimées (prudemment) à :

1 800 000 €

Elles financeront en priorité les heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la valorisation et le personnel qui lui est spécifiquement affecté (200 000 €) et les investissements (630 000 €). Une partie devra servir à amortir la forte baisse du budget fonctionnement. Le solde sera affecté à la caisse de retraites.

7

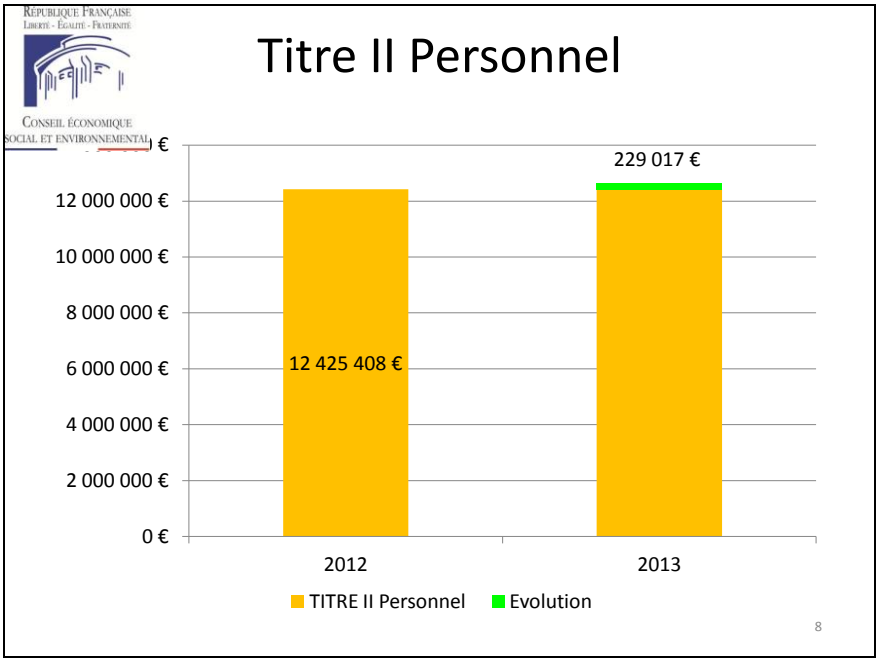
Titre II Personnel
12 000 000 €
10 000 000 €
8 000 000 €
6 000 000 €
4 000 000 €
2 000 000 €
0 €
12 425 408 €
229 017 €
2012
2013
TITRE II Personnel
Evolution
8

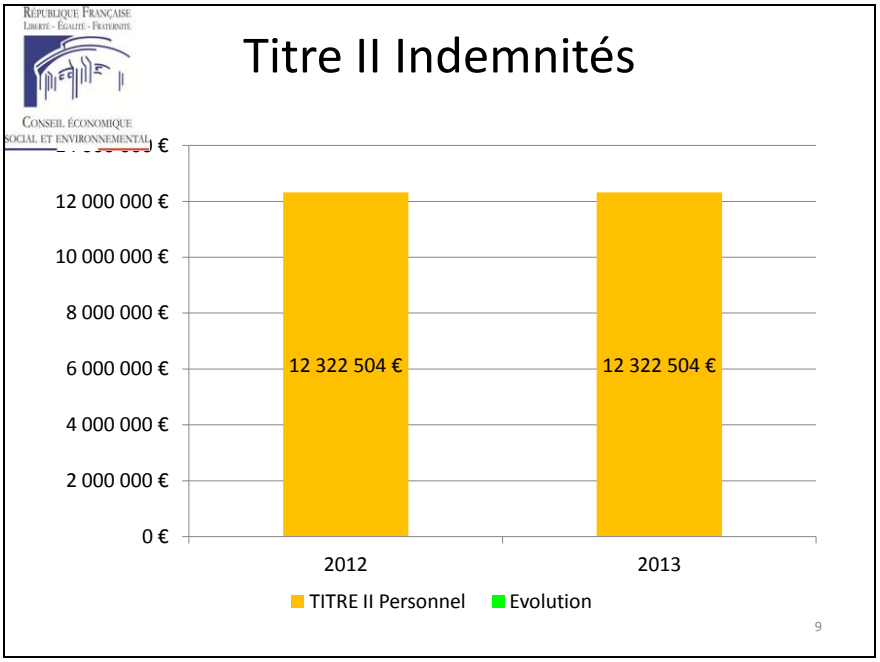
Titre II Indemnités
12 000 000 €
10 000 000 €
8 000 000 €
6 000 000 €
4 000 000 €
2 000 000 €
0 €
12 322 504 €
12 322 504 €
2012
2013
TITRE II Personnel
Evolution
9

Titre III Fonctionnement

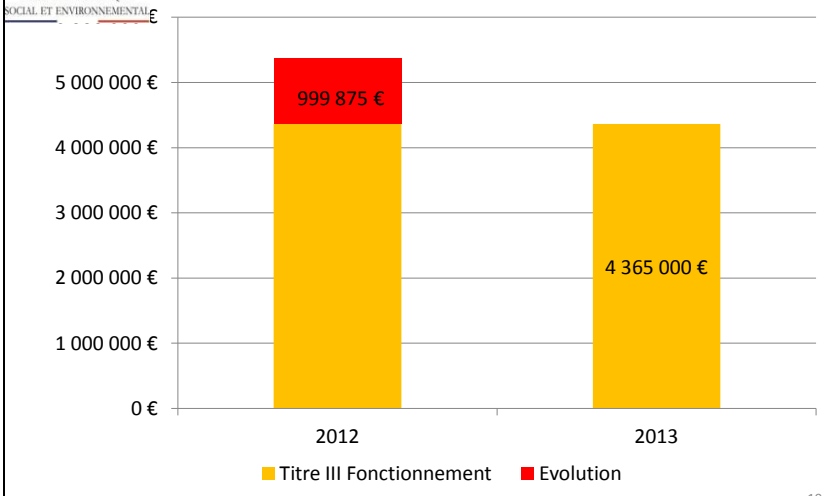

10

Titre V Investissement

Le programme de travaux reste encore cette année très ambitieux

Les travaux prévus sont les suivants :

Hémicycle (fauteuils, sol…)	0,70 M€
Réparation de la façade Albert de Mun	0,50 M€
Mise en conformité et réfection bétons	0,75 M€
Etude accessibilité des handicapés et signalétique	0,03 M€

Soit un total de **1,98 M€**

11

Titre V Investissement

Le financement de ces travaux sera assuré par

- Par le titre V pour un montant de **1,35 M€** (0,2 M€ étant consacré aux autres investissements, en particulier l'informatique)
- Par les recettes de valorisation pour un montant de **0,63 M€**

12

La situation de la Caisse de retraite

Une bonne nouvelle en préalable: la Direction de la Sécurité sociale a accepté d'expertiser les réformes réalisées. Ses conclusions confirment nos prévisions de l'année dernière.

- Les pensions versées en 2013 devrait atteindre **11 200 000 €**
- Les recettes s'élèveraient à **10 303 094 €** ;
  - 1 763 589 € (cotisations des membres)
  - 3 527 178 € de cotisations « patronales »
  - 4 900 000 € de subvention de l'Etat
  - 112 327 € de contribution de sauvegarde

Soit un reste à financer de 896 906 €

13

La situation de la Caisse de retraite

Ce reste à financer sera comblé, soit par une partie des recettes de valorisation, soit par un prélèvement sur le fonds de réserve.

Ses avoirs s'élevaient à **9 350 000 €** fin 2012

14

LE FINANCEMENT DES DEPENSES DE LA CAISSE DE RETRAITE EN 2013 SOIT 11 200 000€

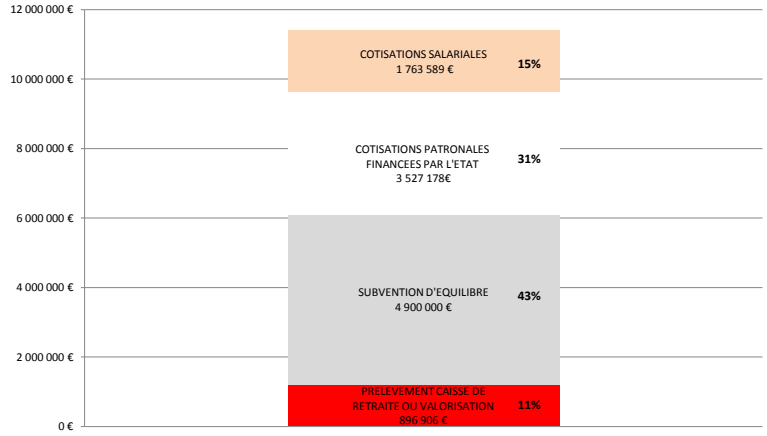

15

La valorisation, une activité indispensable pour l'activité du Conseil

- Pour le financement des travaux sur le palais d'Iéna
- Pour le financement de la Caisse de retraite
- **Et désormais, pour le financement du fonctionnement général du Conseil compte tenu de la forte baisse de la dotation budgétaire**

16

LA PARTICIPATION DE LA VALORISATION AU FINANCEMENT DU CESE

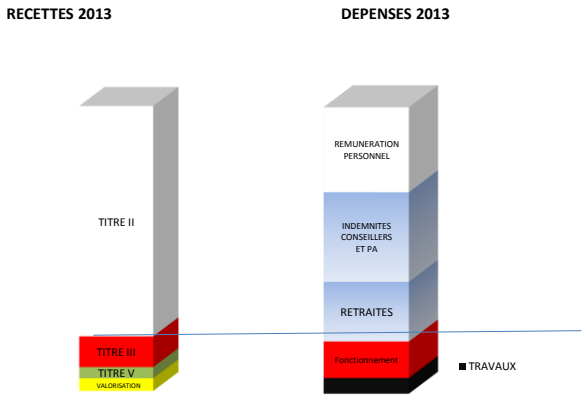

17

Annexe 5 : *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire* -
Diaporama illustrant les propos de MM. Patrick Lenancker et Jean-Marc Roirant, rapporteurs

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Que représente l'économie sociale et solidaire dans l'économie française ?

- 38 millions de personnes sont protégées par une mutuelle adhérent à la FNMF ;
- 21 000 entreprises coopératives emploient près d'un million de salariés ;
- 45 % de Français adhèrent à une association et plus d'1,8 million de salariés œuvrent aux côtés de 16 millions de bénévoles.

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Que représente l'économie sociale et solidaire dans l'économie française ?

Le poids socio-économique de cet ensemble est aujourd'hui très significatif puisqu'il « pèse » entre 7 et 10 % du PIB selon les sources

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

L'ESS est une économie basée sur les personnes qui regroupe des entreprises de personnes et non pas de capitaux

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

- La reprise d'entreprises par les salariés ne doit pas être réservée aux entreprises en difficulté
- L'anticipation, le temps de préparation du projet collectif et l'accès aux financements sont des facteurs décisifs

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Les SCOP

Fin 2011 : sur 42 250 salariés des SCOP, 22 230 sont associés de leur coopérative ;

Sur les dix dernières années (2001-2011), les créations de SCOP se sont réparties ainsi :

- création d'une nouvelle entreprise (*ex nihilo) : 73,9 % ;*
- transmission d'entreprises saines : 14,4 % ;
- reprise d'entreprises en difficulté : 8,1 % ;
- transformation d'associations : 3,6 %.

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Reprises d'entreprises en difficulté par les salariés

Cette formule doit être utilisée avec prudence **:**

• formation des mandataires judiciaires et des tribunaux de commerce;

• dispositif d'aide à la reprise ou la création d'entreprise (ARCE) et celui du régime de garantie des salaires (AGS) ;

• lorsqu'un projet de reprise d'une entreprise défaillante par les salariés apparaît économiquement viable : un droit de reprise préférentiel

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Transmission d'entreprises : un enjeu important

- 55 000 transmissions d'entreprises par an représentant 331 000 emplois
- 48 000 entreprises de 10 à 100 salariés sont dirigées par des entrepreneurs de plus de 55 ans
- Conserver l'emploi, lutter contre la désindustrialisation des territoires, maintenir la compétitivité, développer les savoir-faire

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Transmission d'entreprises saines

- Instaurer, pour les entreprises commerciales, un droit d'information des salariés sur tout projet de cession

-en l'absence de projet de transmission familiale, les salariés disposent, après l'obligation d'information, d'un droit de reprise dans un délai raisonnable

-création d'un statut transitoire de SCOP d'amorçage, permettant un portage temporaire, le temps que les salariés puissent racheter les parts nécessaires à la détention majoritaire du capital.

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Vers un changement d'échelle des moyens financiers

• renforcer le rôle des banques coopératives

• orienter l'épargne salariale vers un fonds dédié aux reprises et transmissions d'entreprises par les salariés

• encourager la création d'un fonds spécialisé dans la reprise d'entreprises à l'image de ce qu'il en est en Italie.

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Définir le périmètre de l'ESS

- Des associations, des mutuelles, des coopératives et des fondations ; auxquelles se greffent progressivement de nouveaux acteurs
- Le statut des entreprises de l'ESS garantissent leurs valeurs communes et particulières
- Des statuts qu'il convient parfois de dynamiser, voire de moderniser

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

L'ESS et son lien avec les territoires

- Une économie de proximité
- Expérimentations, innovations sociales
- L'exemple des Outre-mer
- Création d'emplois non-délocalisables

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Reconnaitre les acteurs de l'ESS dans les territoires

- Harmoniser le fonctionnement des CRESS autour de 3 missions :
  - Soutenir le développement économique des structures de l'ESS
  - Promouvoir l'économie sociale et solidaire
  - Observer les dynamiques du secteur
- Reconnaître le rôle des têtes de réseau et faire vivre la « biodiversité » de l'ESS

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

Pour un dialogue social de qualité

- Présence des organisations syndicales au CSESS
- Présence des employeurs de l'ESS dans les CCREFP et les CESER
- Respect des prérogatives IRP

Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire

La contractualisation et les financements

- Intégration dans les schémas stratégiques des pouvoirs publics nationaux et territoriaux
- Une nouvelles dynamique basée sur la coopération entre les acteurs
- Tirer le meilleur parti de la BPI pour les entreprises de l'ESS